

ANNEXE VI

RAPPORT NARRATIF INTERMÉDIAIRE

Liste des acronymes utilisés dans le rapport :

AGEP :	Association de Gestion des Places vodùn de Porto-Novu
AGR :	Activité Génératrice de Revenus
DDA :	Djissou-Djihoué-Agonsa (C'est le nom d'une des dix AGEp concernées. Elle est aussi parfois nommée Agonsa ou Adjina(n) dans certains documents)
Réseau-AGEP :	Réseau des Associations de Gestion des Places vodùn de Porto-Novu
JO :	Journal Officiel
IFU :	Identifiant Fiscal Unique
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DGI :	Direction Générale des Impôts

1. Description

- 1.1. Nom du coordonnateur du contrat de subvention : BASSALE O. Gérard
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact : BASSALE O. Gérard, Coordonnateur du projet
- 1.3. Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'entité/des entités affiliée(s) de l'action: Association OUADADA-BENIN (demandeur) et Association INCITE (codemandeur)
- 1.4. Intitulé de l'action : Professionnalisation et mise en réseau des Associations de Gestion des Places vodùn de Porto-Novu (AGEP)
- 1.5. Numéro du contrat: NDICI CSO/2023/448-692
- 1.6. Date de début et date de fin de la période de référence: du 01/11/2024 au 31/10/2025
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s) : République du Bénin. Départements de l'Ouémé, Commune de Porto-Novu.
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes):

Les **bénéficiaires finaux** de l'action sont :

- les collectivités territoriales (autorités publiques locales qui gèrent les activités économiques, sociales, culturelles et politiques des villes), les offices de tourisme (direction technique des collectivités territoriales en charge du développement du tourisme), les associations de tourisme et agences de voyage, les collectivités familiales, les habitants, les touristes nationaux et internationaux, les

¹ Les « groupes cibles » sont les groupes/entités pour lequel(le)s le projet aura un effet direct et positif au niveau de son objectif, et les « bénéficiaires finaux » sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur dans son ensemble.

établissements hôteliers, de restauration et de loisir, les populations de Porto-Novo et du Bénin bénéficient des retombées liées à l'action.

- les professionnels du tourisme, qui souffrent d'un manque de personnels qualifiés et compétents dans le domaine du guidage, de la médiation, de la promotion et de la protection des patrimoines culturels ont des difficultés à rendre attractif leur territoire, à proposer des visites et des circuits intéressants aux touristes pour mettre en valeur la richesse et la diversité culturelle et patrimoniale du Bénin. L'action met à leur disposition des associations culturelles professionnelles, des femmes et des jeunes compétent.e.s pour améliorer l'offre et la qualité des services touristiques, propose un modèle innovant de médiation via le numérique, et contribue par le développement de l'activité touristique à accroître leurs revenus.

- Les jeunes, membres de l'association "E-Tourisme" et les associations d'artistes :

La solidarité inter-associative promue par l'action dépasse le cadre des AGEF du réseau des AGEF, et fait intervenir d'autres associations culturelles : associations d'artistes plasticiens, comédiens, musiciens et dramaturges, ainsi que l'association E-Tourisme Bénin. Cette dernière est née du projet *"Insertion économique et renforcement des capacités des jeunes en création numérique et communication axées sur la promotion de la culture, du patrimoine et du tourisme au Bénin"*, financé par l'Union Européenne, EuropeAid/162922/DD/ACT/BJ-1) et réunit les soixante (60) jeunes béninois.e.s âgés de 18 à 35 ans qui en ont bénéficié. Ces jeunes professionnel.le.s fraîchement entré.e.s dans la vie active sont en phase de renforcement d'expérience et de développement de leur réseau. Six (6) jeunes parmi les membres de E-Tourisme sont sélectionné.e.s (en respectant le critère de parité hommes-femmes) et impliqué.e.s dans l'action, ainsi que quatre (4) associations d'artistes plasticiens, comédiens, musiciens et dramaturges après des appels à propositions.

Les **groupes cibles** de l'action sont les Associations de Gestion et d'Entretien des Places vodùn rénovées de Porto-Novo (AGEF). Elles réunissent les communautés des places vodùn. Au nombre de dix (10), elles comptent en moyenne une trentaine de membres, femmes et hommes de tous âges, souvent confronté.e.s au chômage ou se "débrouillant" dans le secteur informel. La mission des AGEF est d'entretenir les places vodùn (balayage quotidien et réparations diverses), de les valoriser, accueillir les touristes et leur proposer des visites guidées, gérer la billetterie, veiller sur les œuvres d'art exposées sur les places dans le cadre des différentes éditions d'Éclosions urbaines, du festival Porto-NoMad, etc. Avant la mise en œuvre de l'action, trois (3) AGEF sur les dix (10) ciblées ont une existence juridique reconnue (enregistrées à la Préfecture et déclarées au Journal Officiel). Les autres disposent certes de statuts, de règlements intérieurs et de membres, mais elles ne sont pas enregistrées. Au sein des AGEF, six membres (jeunes âgés de 18 à 35 ans et/ou femmes) sont principalement ciblés par l'action, soit 60 personnes au total dont au moins la moitié de femmes.

1.9. Pays dans lequel/lesquels les activités se déroulent [si différent(s) du point 1.7]: /

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action et des résultats

2.1. Résumé de l'action

Au cours de la période de référence (01 novembre 2024 - 31 octobre 2025), la mise en œuvre de l'action s'est poursuivie de manière globalement satisfaisante et cohérente avec la logique d'intervention initiale. Les acquis importants enregistrés durant la première année ont été consolidés, permettant de franchir une étape déterminante vers l'atteinte des résultats attendus.

Au niveau des effets spécifiques, les Associations de Gestion des places vodùn rénovées de Porto-Novo (AGEF) sont structurées et fonctionnelles. La formalisation administrative a progressé (comptes bancaires, immatriculation CNSS, contrats et suivi des agents), et le fonctionnement des bureaux, des équipements et de la billetterie s'est consolidé, contribuant à une meilleure organisation de l'accueil, du guidage et de la médiation culturelle sur les sites.

En matière de produits, les cinq (05) Activités Génératrices de Revenus (AGR) sélectionnées à l'issue de la première année ont été financées et mises en œuvre. Après une phase d'ajustements visant à adapter certains projets aux réalités du terrain, l'ensemble des AGR est opérationnel, avec un suivi technique et financier régulier assuré par OUADADA-BENIN.

La mise en réseau des AGEP constitue une avancée majeure de cette deuxième année. Le Réseau des AGEP, fonctionnel malgré la poursuite des démarches administratives d'enregistrement, a démontré sa capacité de mobilisation et d'action collective, notamment à travers l'organisation du « Mois du Hunwè 2025 » (15 septembre - 14 octobre 2025), événement culturel annuel fédérateur ayant renforcé la cohésion inter-associative et la visibilité des places vodùn.

Par ailleurs, la production de contenus numériques de médiation culturelle a été engagée et structurée (concertations, cahiers des charges validés, mobilisations d'artistes et de jeunes professionnels du multimédia). Les contenus déjà livrés et ceux en cours de finalisation contribuent à enrichir l'expérience de visite et à renforcer la visibilité de l'action, conformément aux règles de communication des bailleurs.

Enfin, l'action a traversé une évolution partenariale en cours de période, consécutive à la cessation d'activité d'INCITE. La recherche puis l'identification d'un nouveau codemandeur et la préparation d'un avenant n'ont toutefois pas entravé la continuité de la mise en œuvre des activités.

Globalement, l'action a suivi son cours sans remise en cause substantielle du cadre logique. Les progrès réalisés à chaque niveau de la chaîne des résultats permettent d'envisager, avec un degré de confiance élevé, l'atteinte des objectifs et des cibles finales à l'issue de la mise en œuvre complète de l'action.

2.2. Résultats et activités

A. RÉSULTATS (IMPACT, EFFETS ET PRODUITS)

Comment évaluez-vous les résultats obtenus jusqu'à présent ? Faites part de vos observations sur l'exécution et sur l'obtention de produits, d'effets et d'impacts et indiquez si l'action a eu des résultats positifs ou négatifs non prévus.

Observations générales

Jusqu'à présent, les résultats obtenus sont globalement encourageants. La deuxième année de mise en œuvre a permis de consolider les acquis de l'année 1 et de franchir une étape déterminante dans l'opérationnalisation des dispositifs : formalisation administrative des AGEP, fonctionnement régulier de la billetterie, mise en œuvre des AGR, structuration du Réseau des AGEP et lancement effectif de l'événement culturel annuel fédérateur (Mois du Hunwè 2025).

Exécution et obtention des produits

S'agissant des produits, les dix (10) AGEP sont désormais structurées et opérationnelles. Elles disposent de bureaux fonctionnels, d'équipements utilisés au quotidien et d'un système de billetterie effectivement mis en œuvre. Neuf (09) agents d'accueil et de guidage sont restés en poste sur la période sous contrat, et une (01) a dû être remplacée après son départ à l'étranger sans préavis, et les cinq (05) agents chargés des AGR ont également été recrutés. Les cinq (05) AGR financées ont été déployées, et leur mise en œuvre a été sécurisée par un suivi technique et financier rapproché, ainsi que par des avenants lorsque des ajustements se sont avérés nécessaires.

Sur le volet médiation, les activités de production de contenus multimédias ont été engagées après concertation avec les acteurs locaux et validation des cahiers des charges. Les productions réalisées (notamment vidéos et contes audio-illustrés) renforcent la qualité de la médiation et contribuent simultanément à la communication et à la visibilité du soutien des bailleurs, conformément aux exigences de visibilité.

Obtention des effets et impacts (tendances)

S'agissant des effets, l'action contribue à la professionnalisation de la gestion des places vodùn, à l'amélioration de l'accueil et à l'affirmation progressive des places comme sites touristiques référencés. La mise en réseau des AGEP se renforce : le Réseau des AGEP est fonctionnel sur le plan opérationnel et les démarches d'enregistrement sont engagées. L'organisation du Mois du Hunwè 2025 a constitué un marqueur fort de cette dynamique collective, en mobilisant les AGEP, les autorités et les communautés autour de la valorisation du patrimoine vodùn.

Les impacts attendus (pérennisation d'emplois, montée en puissance de la fréquentation et consolidation d'une offre touristique structurée) se dessinent progressivement. Ils dépendront toutefois de la consolidation du cadre de gouvernance et des mécanismes de répartition des recettes, ainsi que de la montée en régime durable des AGR.

Résultats non prévus (positifs / négatifs)

Parmi les résultats positifs, l'action a généré une dynamique d'apprentissage rapide autour de la gestion formelle (billetterie, traçabilité, déclarations sociales) et une mobilisation communautaire accrue, visible notamment lors de l'évènement culturel. La production de contenus numériques, au-delà de son rôle de médiation, renforce également la notoriété des places et la communication du projet.

Du côté des contraintes, certains retards et dépendances externes ont été observés. En particulier, la signature des conventions avec la Mairie pour formaliser la répartition des responsabilités et des recettes de billetterie n'a pas encore abouti, malgré les échanges et l'instruction des projets de conventions. Ce délai semble s'inscrire dans un contexte institutionnel en évolution (réorganisations du secteur touristique et évolutions législatives relatives aux associations), susceptible d'allonger les circuits de validation et de limiter la marge de décision locale.

Expliquez comment l'action a intégré les questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et les peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA (en cas de forte prévalence dans le pays ou région cible).

Promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie

Au cours de la deuxième année, les dix (10) AGEF, officiellement enregistrées, ont poursuivi leur structuration interne et leur mise en conformité avec les exigences légales et réglementaires. Le Réseau des AGEF a également consolidé son fonctionnement (instances dirigeantes actives, coordination entre les dix associations), renforçant la capacité des AGEF à dialoguer avec les autorités publiques, à porter une parole collective et à défendre des positions communes. Dans les AGEF comme au sein du Réseau, les principes de participation, de transparence et de redevabilité ont été renforcés par la tenue régulière de réunions, la production de comptes rendus et l'implication des membres dans les processus de décision. La mise en place et le suivi du dispositif de billetterie, ainsi que l'encadrement contractuel et la reddition de comptes des AGR, ont également contribué à diffuser une culture de gestion rigoureuse et de contrôle interne.

Promotion des droits de l'homme, de l'égalité femmes-hommes et de la jeunesse

L'action a maintenu un ciblage prioritaire des femmes et des jeunes (18–35 ans) dans l'ensemble des activités, en veillant à leur participation à la gouvernance associative et à l'exercice de fonctions opérationnelles (accueil, guidage, gestion des AGR, animation des activités). La présence majoritaire de femmes parmi les agents d'accueil et de guidage confirme l'effet positif de l'action sur la promotion du genre. Afin d'ancrer cette dynamique dans les pratiques et dans la gouvernance, des actions spécifiques ont été conduites avec Yvette ONIBON-DOUBOGAN, notamment un atelier de formation à l'attention de l'équipe-projet et des représentant.e.s des AGEF, ainsi que des séances de projection sur les places de films et de supports numériques dédiés aux questions de genre, suivies de débats avec les participant.e.s. Ces activités contribuent à renforcer les capacités d'analyse et de prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'organisation interne des AGEF, dans la répartition des rôles, dans la participation aux instances et dans la valorisation des femmes dans les espaces publics. La jeunesse a également été mobilisée à travers le recrutement de jeunes professionnel.le.s du multimédia (issus du précédent projet de formation mené par OUADADA-BENIN avec le soutien de l'UE) et la sélection d'acteurs culturels associatifs, contribuant à renforcer l'employabilité et les compétences locales. Enfin, la formalisation des emplois (contrats, déclarations sociales, règles de travail) participe à la sécurisation des conditions d'exercice, à la prévention des abus et au respect des droits au travail.

Droits de l'enfant

Au cours de l'année 2, l'action a renforcé sa prise en compte des droits de l'enfant en développant des supports de médiation spécifiquement attractifs et accessibles aux plus jeunes. La production de contes audio-illustrés portant sur l'histoire des places vodun, des divinités, des arbres sacrés ou encore du Fa constitue un outil particulièrement adapté aux enfants et aux adolescents : le format narratif facilite l'écoute, l'apprentissage et la transmission intergénérationnelle, tout en rendant le patrimoine compréhensible sans le dénaturer. Par ailleurs, la conception de jeux interactifs (formats ludiques de type quiz, puzzles et activités numériques) permettra d'aborder les contenus patrimoniaux de manière pédagogique, en encourageant la curiosité, la mémorisation et l'appropriation culturelle. Ces outils seront consultables sur les sites via smartphone ou tablettes mises à disposition, dans un cadre qui vise

à garantir une expérience de visite respectueuse et sécurisante pour les mineur.e.s. Enfin, lors des activités publiques (dont le Mois du Hunwè), l'organisation et la médiation ont été pensées pour favoriser la participation des familles et la présence des jeunes dans un environnement encadré, contribuant à faire des places vodùn des espaces de transmission culturelle ouverts et adaptés à tous les âges.

Peuples autochtones et respect des traditions endogènes

En valorisant les places vodùn comme patrimoines culturels vivants et sites touristiques, l'action contribue à la reconnaissance, à la préservation et à la transmission des traditions endogènes. Les démarches de concertation menées avec les collectivités familiales, les dignitaires et les habitants des quartiers favorisent une médiation respectueuse des pratiques culturelles et culturelles, dans le respect de la liberté de croyance et de culte. Cette approche a été renforcée par l'organisation du Mois du Hunwè 2025, porté par le Réseau des AGEF, qui a constitué un cadre fédérateur de célébration, de visibilité et de transmission des rites, chants, danses et pratiques vodùn sur les différentes places, tout en veillant à leur déroulement conforme aux usages et aux règles des communautés concernées. Enfin, la production de contenus numériques de médiation (vidéos, contes audio-illustrés et autres formats) participe directement à l'archivage, à la préservation et à la diffusion des savoirs et traditions liés au vodùn : elle permet de documenter des éléments du patrimoine immatériel, de les transmettre à des publics variés (jeunes, visiteurs béninois et étrangers) et de constituer une mémoire accessible, durable et évolutive, au service de la valorisation culturelle et touristique. Ces contenus sont conçus et produits dans une démarche participative, en lien avec les communautés et leurs détenteurs de savoirs (collectivités familiales, dignitaires, AGEF, habitants), afin de garantir la légitimité des récits et des informations collectées, le respect des sensibilités locales, ainsi qu'une diffusion éthique des éléments patrimoniaux.

Viabilité environnementale

La dimension environnementale est intégrée de manière transversale à l'action. La valorisation des places vodùn contribue à la préservation d'arbres et d'espaces sacrés, tandis que les équipements photovoltaïques installés sur les sites favorisent le recours aux énergies renouvelables et réduisent les charges de fonctionnement. Par ailleurs, l'usage d'outils numériques (billetterie, médiation, collecte de retours des visiteurs) limite le recours au papier et autres consommables et participe ainsi à une démarche de sobriété dans l'usage des ressources.

Lutte contre le VIH/SIDA

Sans constituer un axe spécifique de l'action, l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes, ainsi que la génération de revenus réguliers via la billetterie et les AGR, contribuent indirectement à réduire certaines vulnérabilités économiques et sociales susceptibles d'accentuer les comportements à risque. L'action participe ainsi, de manière indirecte, à un environnement plus favorable à la prévention.

En vous référant à la matrice du cadre logique (voir point 2.3 ci-dessous), commentez, pour chaque niveau de résultats (produit, effet, impact), la mesure dans laquelle tous les résultats ont été obtenus, sur la base de la valeur actuelle correspondante des indicateurs, ainsi que toutes les activités connexes exécutées pendant la période de référence.

- Le degré d'exécution sur la base du niveau de référence, de la cible et de la valeur actuelle des indicateurs correspondants, par référence aux hypothèses et aux risques définis dans le cadre logique ;
- Les activités couvertes et mises en œuvre. Les activités devraient être mises en relation avec le ou les produits grâce à une numérotation claire.

Impact – « Le tourisme culturel au Bénin est inclusif et durable. »

Indicateur : « L'autorité publique reconnaît la valeur de, et permet la participation de la société civile de création de politiques publiques. »

→ La Mairie de Porto-Novo demeure impliquée dans la mise en œuvre de l'action, dans la mesure où elle est représentée au sein des instances de gouvernance du projet (Comité de pilotage et Comité de suivi), auxquelles elle prend part. Elle participe également aux échanges organisés avec les AGEF et au dialogue engagé autour de la structuration du Réseau des AGEF et de l'organisation de l'évènement culturel annuel, le Mois du Hunwè.

La cible finale fixée à 7/10 à l'horizon octobre 2026 n'est toutefois pas encore atteinte. En effet, au 31 octobre 2025, les conventions destinées à formaliser le mécanisme de répartition des recettes de billetterie et les responsabilités entre les AGEF, les collectivités familiales et la commune ne sont pas encore signées. Néanmoins, la Mairie a examiné les projets transmis et a formulé des amendements, démontrant que le processus n'est pas rejeté mais bien engagé dans une logique d'ajustement et de validation progressive (voir Annexe 3 : « Courriers portant sur les conventions liées à la billetterie amendés par la Mairie » ; Annexe 4 : « Conventions amendées adressées à la Mairie pour signature »).

Au regard de ces éléments, et tout en constatant l'absence de signature à ce stade, la valeur de l'indicateur est portée à 5/10 au 31 octobre 2025, traduisant un niveau d'implication supérieur à une simple participation aux instances (relecture effective, propositions d'amendements, poursuite des échanges), mais encore en deçà du niveau attendu pour atteindre la cible finale (formalisation et mise en application du cadre conventionnel).

Il convient enfin de replacer ce délai dans un contexte institutionnel et réglementaire en évolution (réorganisations du secteur touristique, renforcement des cadres de conformité, évolutions législatives relatives aux associations), susceptible d'allonger les circuits de validation et de retarder la finalisation d'accords formels.

Indicateur : « Evolution du nombre annuel de touristes sur les places vodùn de Porto-Novo (désagrégation entre touristes locaux ou venus de l'étranger, par sexe et par tranche d'âge (mineur ou majeur)) »

→ Au cours de la période de référence, allant du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025, un système de suivi régulier de la fréquentation touristique a été mis en œuvre sur l'ensemble des dix (10) places vodùn, à travers la généralisation de la billetterie sur les sites concernés. Ce dispositif a permis de disposer de données consolidées et documentées sur la fréquentation des places vodùn de Porto-Novo.

Sur l'ensemble de la période considérée, 1 849 visites ont été enregistrées sur les dix places vodùn, avec des niveaux de fréquentation variables selon les sites. Les places d'Abèssan (974 visites), de Dagbé (164 visites), de DDA (162 visites) et de Lokossa (144 visites) figurent parmi les plus fréquentées, tandis que d'autres places présentent encore une fréquentation plus limitée, reflétant des situations contrastées en termes de notoriété, d'accessibilité et de dynamisme local.

Ces résultats confirment une progression significative par rapport à la situation antérieure au projet et permettent désormais d'établir une base de référence objective pour le suivi de l'évolution de la fréquentation touristique sur les places vodùn au cours des prochaines années de mise en œuvre de l'action.

La désagrégation fine des données par origine des visiteurs, sexe et tranche d'âge demeure partielle à ce stade : seuls l'origine (béninois ou étranger) et le sexe des visiteurs sont relevés. Cette analyse sera progressivement renforcée à mesure que les outils de billetterie et de collecte de données seront pleinement maîtrisés par l'ensemble des agents d'accueil et de guidage des AGEF.

Effet 1 – « Les associations de gestion des places vodùn rénovées de Porto-Novo (AGEF) sont structurées et professionnalisées. »

Indicateur 1.1 : « Nombre de personnes qui ont bénéficié d'interventions, soutenues par l'UE, de développement de compétences ou formation professionnelle de la part d'une institution ou sur leur lieu de travail (désagrégué par âge et par sexe) »

→ Soixante (60) personnes, membres des AGEF, ont bénéficié des formations en gouvernance et gestion associatives, montage et gestion de projets, informatique, bureautique et communication sur les réseaux sociaux, protection et valorisation du patrimoine et guidage touristique et médiation culturelle.

Indicateur 1.2 : « Nombre d'OSC bénéficiant de l'appui de l'UE »

→ Dix AGEP (Associations de Gestion des Places Vodùn de Porto-Novo) ont bénéficié de l'action, tel que prévu. La liste des AGEP est la suivante :

- AGEP Abêssan
- AGEP DDA (Djissou, Djihoué, Adjina)
- AGEP Dagbé (aussi appelée Dangbéklounon)
- AGEP Gbêloko
- AGEP Houngbo Honto
- AGEP Lokossa
- AGEP Migan
- AGEP Sakpata Dohami
- AGEP Tê-Agbanlin
- AGEP Yêdomin

L'appui a consisté à : former les membres des AGEP et accompagner les AGEP dans leur formalisation et leur équipement.

Indicateur 1.3 : « Ratio femmes – hommes ayant bénéficié de formations professionnelles, développement de compétences ou autres programmes menant à un emploi »

→ Quarante-quatre (44) femmes sur soixante (60) personnes ont bénéficié des formations, soit plus de 73%. L'objectif de 50% est donc dépassé.

Produit 1.1 : « Les capacités des membres des AGEP, en particulier les femmes et jeunes âgé.e.s de 18 à 35 ans sont renforcées en : gouvernance et gestion associatives, montage et gestion de projets, - informatique, bureautique et communication sur les réseaux sociaux, protection et valorisation du patrimoine, guidage touristique et médiation culturelle. »

Indicateur 1.1.1 : Taux de présence des membres des AGEP aux formations (désagrégué par âge et par sexe)

→ Le taux de participation est de 100%, conformément aux attentes.

Indicateur 1.1.2 : Nombre d'outils de gestion et de communication mis à disposition des AGEP adaptés à leurs activités

→ Quarante-et-un outils de gestion (tableaux de bord, courriers-types, modèles de comptes-rendus...) ont été mis à disposition des AGEP, auxquels s'ajoute le logiciel de gestion de la billetterie certifié par la Direction Générale des Impôts, conçue spécifiquement pour l'action, déployé et utilisé par toutes les AGEP. Cette liste peut encore être complétée en fonction des besoins tout au long de l'action, et tous les documents conçus sont mutualisés entre les AGEP.

Indicateur 1.1.3 : Part des outils utilisés par les AGEP, sur l'ensemble des outils mis à leur disposition

→ 60% des outils mis à disposition sont déjà utilisés par les AGEP : les comptes-rendus, les modèles de courriers, les fiches de présence, les tableaux budgétaires, les fiches de présentation de projet, les chronogrammes, le tableau de gestion de la billetterie, les outils de gestion d'AGR, les contrats de travail, les bulletins de paie, les déclarations et fiches de cotisations à la CNSS, les relevés et journaux de banque, les journaux de caisse, les rapports de gestion...

Indicateur 1.1.4 : Pourcentage des participants ayant obtenu un score d'au moins 15/20 aux évaluations de fin de formation.

→ 87% des participant.e.s ont obtenu un score égal ou supérieur à 15/20 sur l'ensemble des formations, contre 6,7% aux évaluations faites avant les formations.

Indicateur 1.1.5 : Niveau de satisfaction des membres des AGEP formé.e.s

→ 86,66% se disent très satisfaits, 13,33% se disent satisfaits, 0% se disent insatisfaits

Produit 1.2 : Les AGEP sont officiellement enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur et publiées au Journal Officiel.

Indicateur 1.2.1 : Nombre d'AGEP enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur

→ Toutes les AGEP bénéficiaires de l'action sont enregistrées et disposent de tous les documents nécessaires pour exister juridiquement : statuts, règlement intérieur, récépissé d'enregistrement auprès de la Préfecture, inscription au Journal Officiel, Identifiant Fiscal Unique (IFU). Toutes les AGEP disposent également d'un compte bancaire et d'un numéro d'immatriculation employeur auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Du fait du décret n°2025-575 du 24 septembre 2025 portant mise en place du registre des Associations et Fondations en République du Bénin faisant suite à la loi n°2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin, les AGEP doivent maintenant s'enregistrer audit Registre.

Produit 1.3 : Les AGEP sont équipées.

Indicateur 1.3.1 : Nombre d'AGEP équipées

→ Les dix bureaux d'AGEP sont équipés.

Produit 1.4 : Les AGEP sont soutenues financièrement et accompagnées techniquement pour la mise en place d'AGR.

Indicateur 1.4.1 : Nombre d'AGR mises en place

Cinq AGR ont été mises en place.

Effet 2 – « Une solidarité inter-associative naît entre les AGEP. »

Indicateur 2.1 : Statut du réseau des AGEP (inexistant – en développement – existant – fonctionnel)

Le Réseau des AGEP dispose de statuts et d'un règlement intérieur adoptés, ainsi que d'instances dirigeantes régulièrement mises en place, comprenant un conseil d'administration de treize (13) membres élus et un comité de surveillance de trois (3) membres élus.

Les démarches d'enregistrement auprès de la préfecture ont été engagées dès la première année de mise en œuvre de l'action, mais n'ont pas encore abouti à ce stade. Ce retard semble lié aux évolutions du cadre législatif et réglementaire intervenues au cours de la période considérée.

En dépit de l'absence de récépissé d'enregistrement à ce jour, le Réseau des AGEP est fonctionnel, et mène des activités de coordination et de mobilisation des AGEP.

Produit 2.1 : Le réseau des AGEP constitué est enregistré auprès du ministère de l'Intérieur et publié au Journal Officiel

Indicateur 2.1.1 : Nombre d'AGEP représentées dans l'association Réseau des AGEP

→ Les dix (10) AGEP concernées par l'action sont impliquées dans le réseau.

Indicateur 2.1.2 : Niveau d'inclusivité du réseau des AGEP (désagrégué par âge et par sexe)

→ 56,25% des membres élus du Réseau des AGEP sont soit des femmes (37,5%), soit des jeunes âgés de 18 à 35 ans (18,75%) dont 2 femmes.

Indicateur 2.2 : Mesure dans laquelle les autorités et influenceurs locaux et nationaux, y compris les autorités traditionnelles, religieuses et communautaires, s'engagent dans des initiatives pour mettre au défi et changer les normes sociales et les stéréotypes discriminants de genre.

→ Les autorités locales, aux côtés de l'équipe-projet, encouragent de manière constante la participation et la représentativité des femmes dans les activités mises en œuvre. Cet engagement se traduit tant dans les discours tenus lors des rencontres institutionnelles et communautaires que dans les pratiques observées sur le terrain. Ainsi, parmi les jeunes recruté.e.s en tant qu'agents d'accueil et de guidage sur les places vodùn, une majorité est composée de femmes (7 sur 10), de même que pour ce qui concerne les agents chargés des Activités Génératrices de Revenus (4 sur 5).

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, cette dynamique a été renforcée par l'organisation d'un atelier dédié aux questions de genre, animé par Mme Yvette ONIBON-DOUBOGAN au début de l'année 2025, au siège de l'association OUADADA-BENIN. Cet atelier a permis de formaliser un plan d'action visant à clarifier le positionnement du projet et à structurer davantage les interventions en matière de promotion des droits des femmes et d'égalité de genre. Les échanges et apports méthodologiques issus de cet atelier ont été jugés particulièrement utiles par les AGEP, notamment pour les agents d'accueil et de guidage, appelés à jouer un rôle clé dans la gouvernance associative et la sensibilisation des publics. Le renforcement des capacités des membres

des AGEP sur ces thématiques demeure un enjeu important, et c'est dans cette perspective que sont prévues des projections suivies de débats sur les places tout au long du mois d'avril 2026.

Produit 2.2 : Un évènement culturel annuel fédérateur regroupe les activités des AGEP et accroît la visibilité et l'attractivité de Porto-Novo.

Indicateur 2.2.1 : Nombre d'AGEP qui participent à l'organisation de l'évènement

→ Les dix (10) AGEP, coordonnées par le Réseau des AGEP, ont pris part à l'évènement culturel annuel dénommé le Mois du Hunwè.

Indicateur 2.2.2 : Nombre de spectateurs aux activités culturelles organisées par les AGEP

→ On estime à 6 550 le nombre de spectateurs qui ont pris part aux activités culturelles organisées.

Effet 3 – « L'offre culturelle et touristique de Porto-Novo et du Bénin est attractive. »

Indicateur 3.1 : Existence ou non de l'évènement annuel

→ Le mois du Hunwè existe et a connu sa première édition en septembre 2025.

Produit 3.1 : Des contenus de médiation numériques sont produits et diffusés sur les places vodùn rinnovées.

Indicateur 3.1.1 : Nombre de contenus numériques de médiation produits et mis à disposition des AGEP

→ Les contenus numériques suivants ont été produits et mis à la disposition des visiteurs, via les AGEP :

- 55 vidéos portant sur le patrimoine immatériel vodùn (cérémonies, chants, danses, prières, offrandes, arbres sacrés, adeptes vodùn, pratiques rituelles, etc.) ;
- 20 contes audio-illustrés portant sur l'histoire des places vodùn, des divinités, des arbres sacrés, du Fa (oracle) ainsi que sur les migrations des collectivités familiales.

Sont en cours de production et seront finalisés au cours de l'année 3 :

- 30 jeux interactifs ;
- 8 visites virtuelles à 360° ;
- 6 parcours géolocalisés, interactifs et ludiques.

Produit 3.2 : L'attractivité des places vodùn est améliorée et l'activité touristique se développe à Porto-Novo

Indicateur 3.2.1 : Nombre de visiteurs sur les places vodùn

→ Sur les douze derniers mois de mise en œuvre de l'action couverts par le présent rapport, 1 849 visites ont été enregistrées sur l'ensemble des dix places vodùn au cours de la période considérée, confirmant une augmentation du nombre de visiteurs par rapport à l'estimation initiale, sans compter les visiteurs venus lors du Hunwè ou des autres manifestations culturelles et festives, telles que le Festival des Masques (sur 5 places en 2025), le festival Porto-NoMad (sur 3 places en 2025), etc.

Indicateur 3.2.2 : Niveau de satisfaction des visiteurs

→ Le niveau de satisfaction des visiteurs est apprécié sur la base des avis et suggestions recueillis via les boîtes à suggestions numériques mises à disposition sur les places vodùn, accessibles par QR codes. Sur la période de référence, ces dispositifs ont permis de collecter une quarantaine de retours qualitatifs émanant de visiteurs locaux et internationaux, portant sur différentes places vodùn de Porto-Novo.

100% des commentaires exprimés font état d'un niveau de satisfaction élevé, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'accueil, la compétence, l'engagement et la passion des guides touristiques, la clarté et la richesse des explications fournies, la valeur culturelle, historique et symbolique des sites visités, la qualité des rénovations et des aménagements réalisés sur les places.

Plusieurs visiteurs soulignent le caractère instructif, immersif et marquant de leur expérience, certains indiquant leur intention de revenir ou de recommander la visite à d'autres publics. Ces appréciations positives confirment la pertinence des actions de professionnalisation des AGEP et de médiation culturelle mises en œuvre dans le cadre du projet.

Les suggestions formulées par les visiteurs portent principalement sur des axes d'amélioration ponctuels, tels que la disponibilité ou le renforcement des équipements sanitaires (toilettes),

l'installation de poubelles ou de panneaux d'information complémentaires, la diversification des supports de médiation ou des objets souvenirs proposés.

Ces observations, prises en compte par les AGEF et l'équipe-projet, constituent des éléments utiles pour l'amélioration continue de la qualité de l'accueil et de l'expérience touristique proposée sur les places vodùn. L'objectif au cours de l'année 3 sera d'augmenter le nombre de réponses de la part des visiteurs afin d'obtenir des données plus significatives.

B. ACTIVITÉS

Décrivez comment les activités mises en œuvre au cours de la période de référence ont contribué à l'obtention de produits auxquels elles se rapportent.

Les risques liés à une éventuelle instabilité politique ou sociale, à une situation d'insécurité sanitaire ou climatique, ou encore au refus d'adhésion des autorités publiques, tels que figurant parmi les hypothèses du cadre logique n'ayant pas été rencontrés durant la période de référence, la plupart des activités ont pu se dérouler dans les délais prévus et de la manière prévue.

Activité 1

Mise en place (ou plutôt fonctionnement, dans le cadre de l'année 2) des comités de pilotage, de suivi et de l'équipe-projet

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, l'équipe-projet a assuré la continuité de la coordination technique, administrative et financière de l'action. Elle est restée stable pour ce qui concerne les postes portés par l'association OUADADA-BENIN (coordination du projet, gestion administrative et financière et suivi des micro-projets des AGEF, chargé des formations et de l'accompagnement professionnel des AGEF, encadrant technique chargé du suivi des productions et des équipements multimédias).

Toutefois, une évolution est intervenue en cours de période concernant le poste de chargé de mission en France, initialement porté par l'association INCITE, codemandeur du projet. En effet, l'association INCITE a cessé ses activités à la fin du mois de juin 2025, entraînant la nécessité de procéder à un ajustement du partenariat afin d'assurer la poursuite des activités prévues.

Dans ce contexte, l'association OUADADA-BENIN a identifié un nouveau codemandeur, Les Ateliers internationaux, basés à Cergy-Pontoise, qui a accepté de reprendre le rôle initialement assuré par INCITE, notamment en matière d'appui stratégique, de suivi à distance et de contribution aux réflexions sur les contenus et les orientations du projet. Cette transition a été préparée et encadrée par l'équipe-projet et a donné lieu à l'élaboration d'un avenant au contrat de subvention conformément aux procédures de l'Union européenne.

Le Comité de Suivi s'est réuni à deux reprises au cours de la période de référence :

- le vendredi 25 juillet 2025, afin d'examiner et de valider le cahier des charges relatif à l'activité 11, portant sur la production des contenus multimédias innovants valorisant les spécificités culturelles et patrimoniales des places vodùn (*voir Annexe 38 : Rapport de séance 1 du comité de suivi du 25-07-2025 pour valider le cahier des charges*) ;
- le vendredi 17 octobre 2025, pour valider les rapports d'activités et financiers de la deuxième année de l'action, destinés à être soumis au Comité de Pilotage, et pour examiner et valider le contenu de l'avenant au contrat de subvention consécutif au changement de codemandeur. (*voir Annexe 42 : Rapport de séance 2 du comité de suivi du 17-10-2025*)

Le Comité de Pilotage s'est tenu le mercredi 29 octobre 2025, en présence des membres de l'équipe-projet, de la représentante de la Délégation de l'Union européenne près le Bénin, ainsi que des représentants des Ateliers internationaux (la présidente et le chargé de mission en France). Cette réunion a permis de valider les éléments soumis et de confirmer la bonne gouvernance de l'action dans ce contexte de réorganisation partenariale (*voir Annexe 43 : Rapport de séance du comité de pilotage du 29-10-2025_Année 2*)

Problèmes, risques et mesures de gestion

Le principal risque identifié au cours de la période concernait la continuité du partenariat suite à la cessation d'activité de l'association INCITE. Ce risque a été géré par la recherche et l'identification

d'un nouveau codemandeur, la réalisation de ses démarches d'enregistrement auprès des plateformes de l'Union européenne, et la préparation d'un avenant au contrat de subvention, garantissant ainsi la poursuite de l'action sans interruption majeure.

Activité 2

Mise en place de l'équipe de formateurs

Cette activité a été intégralement mise en œuvre au cours de la première année de l'action.

Activité 3

Définition des critères de sélection des participant.e.s à la formation, des contenus pédagogiques, des lignes directrices, de la méthodologie, du calendrier des formations et des processus d'évaluation

Cette activité a été intégralement mise en œuvre au cours de la première année de l'action.

Activité 4

Information, sensibilisation, adhésion des AGEF à l'action et sélection des participant.e.s à la formation

Cette activité a été intégralement mise en œuvre au cours de la première année de l'action.

Activité 5

Acquisition de matériels multimédia et équipement de la salle multimédia

Cette activité concernait essentiellement l'année 1, excepté le renouvellement de l'abonnement à Internet qui concernait également l'année 2, et qui a pu être effectué.

Activité 6 / Résultats N°1.1 et 1.2

Formalisation et renforcement des compétences des AGEF

Cette activité a été intégralement mise en œuvre au cours de la première année de l'action.

Activité 7 / Résultats N°1.3 et 1.4

Équipement et soutien des AGEF à la mise en place d'AGR

Poursuite et consolidation de la formalisation des AGEF

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, l'équipe-projet a consolidé l'accompagnement des dix (10) Associations de Gestion des Places Vodùn (AGEF) dans leur structuration administrative et financière, condition indispensable à la professionnalisation de leurs activités et à la mise en œuvre effective des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Les démarches engagées en fin d'année 1 ont permis, dès le début de la période de référence, l'ouverture d'un compte bancaire pour chacune des dix AGEF ainsi que leur immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en tant qu'employeurs. Les dix (10) agents d'accueil et de guidage recrutés, ainsi que les cinq (05) agents chargés des AGR, ont été employés et suivis conformément aux exigences administratives et sociales (*voir Annexe 1 : « contrats et fiches embauchages agents accueil » ; Annexe 6 : « contrats et fiches embauchages agents AGR »*).

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la loi n°2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin, ainsi que la mise en place du registre national des associations, a fait évoluer le cadre juridique applicable. Les démarches d'enregistrement des AGEF dans ce nouveau registre n'étaient pas encore engagées à la date du présent rapport, mais elles sont prévues et intégrées dans la feuille de route de l'accompagnement à venir.

Fonctionnement effectif des équipements mis à disposition des AGEF

L'ensemble des équipements fournis aux AGEF au cours de la première année est pleinement opérationnel et utilisé de manière quotidienne au cours de la période de référence. Les bureaux des dix AGEF sont fonctionnels et constituent de véritables espaces de travail pour les agents d'accueil, de guidage et les responsables associatifs.

Les systèmes de production d'énergie solaire installés sur les dix places vodùn fonctionnent correctement et assurent une alimentation électrique fiable des équipements informatiques et électroniques, contribuant ainsi à l'autonomie énergétique des sites et à la réduction des charges de fonctionnement.

S'agissant de la billetterie, le dispositif a fonctionné sur la période, avec un suivi consolidé des visites et des recettes : 1 849 visites enregistrées pour un total de 5 547 000 FCFA sur la période couverte (*voir Annexe 2 : « Mise en place de la billetterie sur les places »*).

L'application informatique de gestion de la billetterie, certifiée par la Direction Générale des Impôts, est désormais utilisée de manière effective par les AGEP. Elle permet la gestion des recettes, l'édition de tickets et de factures normalisées, ainsi que la production de statistiques de fréquentation. Toutefois, la formalisation complète du mécanisme de répartition des recettes (entre l'AGEP, la collectivité familiale et la mairie) a nécessité des échanges et ajustements avec la Mairie de Porto-Novo : des courriers ont été transmis et des versions amendées des conventions ont été préparées et adressées mais ne sont toujours pas signées. (*voir Annexe 3 : « Courriers portant sur les conventions liées à la billetterie amendées par la mairie » ; Annexe 4 : « Conventions amendées adressées à la mairie pour signature »*).

Mise en activité des agents d'accueil et de guidage

Les dix (10) agents d'accueil et de guidage recrutés en octobre 2024 ont assuré, pour l'essentiel, une présence continue tout au long de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, garantissant la continuité de l'accueil des visiteurs, des visites guidées et des opérations de billetterie sur les places vodùn.

Ces agents ont été employés sous contrat à durée déterminée (CDD) d'un an, conformément aux dispositions légales en vigueur. La stabilité des équipes leur a permis de consolider progressivement leurs compétences par la pratique quotidienne, avec l'appui régulier de l'équipe-projet.

À noter toutefois qu'un remplacement a été nécessaire en août 2025 pour l'agent d'accueil et de guidage de la place DDA, à la suite de son départ à l'étranger sans préavis. Ce remplacement a été effectué afin d'assurer la continuité du service sur le site concerné (*voir Annexe 1 : « Contrats et fiches embauchages agents accueil »*).

Mise en œuvre effective et suivi des Activités Génératrices de Revenus (AGR)

L'année 2 a constitué une étape déterminante pour le déploiement effectif, grâce au mécanisme du soutien aux tiers, des cinq (05) AGR sélectionnées. Après l'ouverture du compte bancaire des AGEP, les conventions de financement précisant l'organisation du soutien en tranches ont été signées le 23 novembre 2024 (*voir Annexe 5 : « Conventions signées avec les AGEP pour les AGR » et Annexes 12 à 16 : « Rapport narratif intermédiaire 1 et 2 » des AGEP DAGBE, DDA, YEDOMIN, GBELOKO et SAKPATA DOHAMI*).

Afin de sécuriser et d'accélérer la mise en œuvre, l'équipe-projet a organisé une séance d'échanges le 07 janvier 2025 avec les cinq AGEP bénéficiaires pour analyser l'état d'avancement, identifier les difficultés et acter les ajustements nécessaires (*voir Annexe 7 : « Rapport séance d'échanges sur évolution des AGR »*).

Cette démarche a conduit à des réajustements stratégiques, formalisés par des avenants aux conventions initiales, afin d'adapter les AGR aux réalités opérationnelles (contraintes d'espace, priorisation des investissements, recherche de viabilité économique) :

- AGEP Dagbé-Honto : réorientation/ajustements formalisés par avenant (*voir Annexe 8 : « Avenant AGR DAGBE ; Annexe 12 : « Rapport narratif intermédiaire 1 et 2_DAGBE »*).
- AGEP DDA : évolution de l'AGR vers un format de type bar / ciné-club de quartier (*voir Annexe 9 : « Avenant AGR DDA » ; Annexe 13 : « Rapport narratif intermédiaire 1 et 2_DDA »*).
- AGEP Yêdomin : évolution de l'AGR vers Bar – Ciné-club (*voir Annexe 10 : « Avenant AGR YEDOMIN » ; Annexe 14 : « Rapport narratif intermédiaire 1 et 2_YEDOMIN »*).
- AGEP Gbêloko Honto : ajout d'une composante édition / impression à la boutique souvenir (*voir Annexe 11 : « Avenant AGR GBELOKO » ; Annexe 15 : « Rapport narratif intermédiaire 1 et 2_GBELOKO »*).

Le fonctionnement des AGR a nécessité une organisation dédiée en ressources humaines : cinq (05) agents AGR ont été recrutés et encadrés (*voir Annexe 6 : « Contrats et fiches embauchages agents AGR »*), dont les revenus sont pris en charge par la subvention versée par OUADADA-BENIN aux AGEP.

À la fin de la période de référence, les cinq AGR sont opérationnelles, avec des niveaux de déploiement variables selon les AGEP. OUADADA-BENIN a assuré un suivi technique et financier régulier, incluant l'appui à la gestion, le contrôle de l'utilisation des fonds et l'accompagnement à la reddition des comptes, notamment à travers les rapports narratifs intermédiaires transmis par les AGEP.

Lien avec les produits et résultats

Cette activité a contribué directement :

- au Produit 1.3, en assurant la mise en activité des structures (billetterie opérationnelle, agents en poste, outils de gestion fonctionnels) ;
- au Produit 1.4, par le déploiement et la consolidation des AGR, le recrutement des agents AGR, et l'ajustement progressif des modèles économiques ;

Problèmes, risques et mesures de gestion

Les principales difficultés rencontrées au cours de la période ont porté sur :

- la nécessité d'ajuster certains projets d'AGR aux réalités du terrain (contraintes techniques, priorisation des investissements), conduisant à la formalisation d'avenants. Ces risques ont été gérés par une approche progressive et concertée : réunions de recadrage, ajustements contractuels, suivi rapproché et production régulière de rapports par les AGEF, renforçant l'appropriation et la viabilité des dispositifs. Cette démarche progressive a permis de renforcer l'appropriation des AGR par les AGEF, d'améliorer leur viabilité économique et de consolider les acquis en matière de professionnalisation et de gestion.
- l'absence, à ce stade, de signature des conventions avec la Mairie de Porto-Novo, malgré la transmission de projets de conventions et les échanges d'amendements. Ce retard semble s'expliquer par l'évolution du contexte institutionnel et réglementaire : réorganisations du secteur touristique et changements législatifs relatifs aux associations au cours de la période, qui ont pu allonger les circuits de validation.

Les liens d'accès vers les articles publiés en ligne au sujet des AGR sont les suivants :

<https://www.ouadada.com/equipement-pour-les-activites-generatrices-de-revenusagr-de-lagep-dagbe-honto-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en-reseau-des-agep- projet-initie-par-ouadad/>

<https://www.ouadada.com/equipement-pour-les-activites-generatrices-de-revenusagr-de-lagep-dda-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en-reseau-des-agep-initie-par-ouadada-benin-et-finan/>

<https://www.ouadada.com/equipement-pour-les-activites-generatrices-de-revenusagr-de-lagep-gbeloko-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en-reseau-des-agep- initie-par-ouadada-benin-et-f/>

<https://www.ouadada.com/equipement-pour-les-activites-generatrices-de-revenusagr-de-lagep-dohami-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en-reseau-des-agep- -initie-par-ouadada-benin-et/>

<https://www.ouadada.com/equipement-pour-les-activites-generatrices-de-revenusagr-de-lagep-yedomin-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en-reseau-des-agep- initie-par-ouadada-benin-et/>

Activité 8 / Résultats N°2.1 et 2.2**Création d'un réseau des AGEF et organisation d'un évènement culturel****Fonctionnement et consolidation du Réseau des AGEF**

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, le Réseau des AGEF a poursuivi sa structuration et son fonctionnement opérationnel. Les instances dirigeantes mises en place lors de l'Assemblée Générale constitutive du 12 octobre 2024 (Conseil d'administration, Bureau exécutif et Comité de surveillance) sont restées actives et ont assuré l'animation du réseau, en lien étroit avec l'équipe-projet de l'association OUADADA-BENIN (*voir Annexe 19 : Procès-verbal et liste de présence signés du Réseau-AGEF*).

Sur le plan administratif, le Réseau des AGEF dispose de textes fondamentaux (statuts et règlement intérieur). (*voir Annexe 17 : Statuts signés et validés par la Préfecture du Réseau-AGEF ; Annexe 18 : Règlement intérieur signé et validé par la Préfecture du Réseau-AGEF ; Annexe 20 : Casiers judiciaires du Président, Vice-président, Secrétaire général et Trésorier général du Bureau du Réseau-AGEF*).

Les démarches d'enregistrement ont été formellement engagées : une demande a été déposée auprès de la Préfecture (*voir Annexe 21 : Demande d'enregistrement du Réseau-AGEF ; Annexe 23 : Attestation de dépôt du Réseau-AGEF ; Annexe 22 : Accusé de réception de la Préfecture du Réseau-AGEF*).

Toutefois, à la date du présent rapport, la procédure n'a pas encore abouti à la délivrance du récépissé d'enregistrement. Ce retard semble lié, d'une part, aux évolutions du cadre législatif et réglementaire intervenues durant la période (notamment les réformes touchant le secteur associatif) et, d'autre part, aux transformations structurelles en cours dans le secteur du tourisme, qui modifient les modalités d'articulation entre les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile.

En dépit de l'absence de récépissé à ce stade, le Réseau des AGEP a pleinement joué son rôle de coordination, de représentation et de mobilisation des dix (10) AGEP bénéficiaires de l'action. Cette dynamique collective a renforcé la solidarité inter-associative, la circulation de l'information entre les AGEP et la prise de décisions concertées, contribuant à l'atteinte du résultat 2.1 : « *Statut du réseau des AGEP : fonctionnel* ».

Organisation de l'évènement culturel annuel : le Mois du Hunwè 2025

L'année 2 a été marquée par l'organisation de la première édition de l'évènement culturel annuel fédérateur porté par les AGEP, dénommé le Mois du Hunwè 2025. L'évènement s'est déroulé du 15 septembre au 14 octobre 2025 sur les places vodùn de Porto-Novo, sous la coordination du Réseau des AGEP et avec l'accompagnement technique de l'association OUADADA-BENIN (*voir Annexe 25 : Information des autorités sur l'organisation du Hunwè ; Annexe 27 : Programme du Hunwè 2025*).

Le Mois du Hunwè s'inscrit dans une démarche de valorisation concertée du patrimoine vodùn et poursuit plusieurs objectifs complémentaires, notamment le renforcement de la coopération entre les AGEP, l'accroissement de la visibilité des places vodùn rénovées, la promotion du patrimoine matériel et immatériel (rites, chants, danses, panégyriques, arbres sacrés, espaces rituels) et le développement de l'attractivité culturelle et touristique de Porto-Novo.

La préparation de l'évènement a reposé sur un processus structuré associant le Réseau des AGEP, l'équipe-projet et les acteurs institutionnels. Des réunions de travail ont permis de définir les orientations générales, de répartir les responsabilités et d'assurer la coordination logistique et artistique. Les autorités municipales et administratives ont été formellement informées en amont du déroulement de l'évènement et sollicitées pour leur accompagnement institutionnel. La programmation a été élaborée de manière concertée avec les AGEP et les collectivités concernées, puis consolidée dans un programme général et détaillé couvrant l'ensemble des places vodùn participantes. (*voir Annexe 24 : Rapport / réunion CA du Réseau-AGEP et équipe-projet pour l'organisation du Hunwè*). Des courriers ont ensuite été adressés aux autorités pour les informer du démarrage de l'évènement et solliciter leur accompagnement (*voir Annexe 25 : Information des autorités sur l'organisation du Hunwè*).

Enfin, une demande de programme détaillé a été formulée afin de consolider la planification et la communication de l'évènement (*voir Annexe 26 : Demande de programme détaillé du Hunwè*), conduisant à la finalisation d'une programmation concertée sur l'ensemble des places vodùn (*voir Annexe 27 : Programme du Hunwè 2025*).

Sur une durée de vingt-huit jours consécutifs, les activités culturelles se sont déployées sur quatorze places vodùn de la ville, mettant en valeur la diversité des pratiques rituelles et culturelles propres à chaque site. La forte mobilisation des collectivités familiales, des dignitaires religieux, des adeptes vodùn, ainsi que la présence d'acteurs institutionnels et culturels, ont renforcé la légitimité et la visibilité de l'évènement. Au total, 6 550 visiteurs ont été enregistrés durant le Mois du Hunwè 2025, témoignant de l'intérêt du public pour cette initiative et de son potentiel en matière de développement touristique.

Le nombre de 6 550 visiteurs est une estimation du nombre de spectateurs durant le mois de Hunwè, qui a eu lieu du 15 septembre au 14 octobre 2025. Un dispositif de comptage des visiteurs a été déployé sur chacune des places vodùn concernées. Toutefois, la configuration des sites, marquée par la présence de multiples points d'entrée et de sortie, notamment à travers les concessions avoisinantes, n'a pas permis d'assurer un contrôle exhaustif et continu des flux de participants. Ainsi, le chiffre de 6 550 visiteurs correspond à une estimation fondée sur l'analyse croisée des enregistrements vidéo et des images aériennes captées par drone tout au long de l'évènement, qui a eu lieu sur 14 places vodùn.

L'organisation du Mois du Hunwè constitue une avancée majeure dans la structuration et la professionnalisation des pratiques culturelles vodùn à Porto-Novo. Elle a permis de fédérer les initiatives jusque-là dispersées, d'inscrire l'évènement dans une logique annuelle et de poser les bases d'un rendez-vous culturel durable, porté collectivement par les AGEP via le Réseau des AGEP.

Lien avec les produits et résultats

L'organisation du Mois du Hunwè 2025 a contribué directement :

- au Produit 2.1 : (« *Le réseau des AGEP constitué et enregistré auprès du ministère de l'Intérieur et publié au Journal Officiel* »), en renforçant le rôle structurant et fédérateur du Réseau des AGEP ;
- au Produit 2.2 : « *Un évènement culturel annuel fédérateur regroupe les activités des AGEP et accroît la visibilité et l'attractivité de Porto-Novo.* »
- à l'Effet 2 : « *Une solidarité inter-associative naît entre les AGEP* »
- et à l'Effet 3 : « *L'offre culturelle et touristique de Porto-Novo et du Bénin est attractive.* ».

Problèmes, risques et mesures de gestion

La principale difficulté rencontrée au cours de cette activité concerne l'absence, à ce stade, de récépissé officiel d'enregistrement du Réseau des AGEP, liée aux évolutions du cadre législatif et réglementaire intervenues durant la période. Cette situation n'a toutefois pas entravé le fonctionnement opérationnel du réseau ni l'organisation de l'évènement culturel annuel.

La coordination étroite entre le Réseau des AGEP et l'équipe-projet de OUADADA-BENIN, ainsi que l'implication des autorités locales, ont permis de limiter les risques organisationnels et d'assurer le bon déroulement du Mois du Hunwè 2025, dans un climat de concertation et de respect des pratiques culturelles.

Les liens d'accès vers les articles publiés en ligne au sujet du Hùnwè sont les suivants :

<https://www.ouadada.com/ceremonie-de-lancement-du-mois-de-hunwe-2025-et-inauguration-des-activites-generatrices-de-revenus-agr-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en-reseau-des-agep-initie-pa/>
<https://visages-du-benin.bj/lancement-a-porto-novo-du-mois-de-hunwe-ouadada-benin-et-lunion-europeenne-inaugurent-un-festival-vodun-federateur-avec-des-activites-generatrices-de-revenus/>
<https://visages-du-benin.bj/porto-novo-le-hunwe-2025-un-mois-pour-reaffirmer-lidentite-vodun-et-renforcer-la-cohesion-sociale/>
<https://leprojecteurinfos.bj/promotion-preservation-et-valorisation-du-patrimoine-culturel-par-ouadada-benin-rituels-chants-danses-expressions-artistiques-rencontres-au-menu-du-hunwe-2025-a-porto/>
<https://adjashenews.bj/hunwe-2025-porto-novo-celebre-son-patrimoine-vodun-pendant-un-mois-une-initiative-du-centre-ouadada-avec-en-collaboration-avec-la-mairie-de-porto-novo/>
<https://adjashenews.bj/porto-novo-la-1ere-edition-du-mois-du-hunwe-2025-officiellement-lancee-un-evenement-dedie-a-la-valorisation-du-patrimoine-vodoun/>
<https://www.facebook.com/share/p/19fVD1FzLU/>
<https://www.facebook.com/share/p/1Bai7tZW7B/>
<https://www.facebook.com/share/p/17LxsvaXx1/>
<https://www.facebook.com/share/p/1GHVxXu5nk/>
<https://www.facebook.com/share/v/1D6HfDTCy5/>
<https://www.facebook.com/share/p/17T1mMBnhf/>
<https://www.facebook.com/share/p/16BK22De6q/>
<https://www.facebook.com/share/p/1P1Fnctqrb/>
<https://www.facebook.com/share/r/17Jvtx1uFF/>
<https://www.facebook.com/share/p/1CE4mAayFB/>
<https://www.ouadada.com/clap-de-fin-pour-le-mois-du-hunwe-2025-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en-reseau-des-agep-initie-par-ouadada-benin-et-finance-lunion-europeenne/>

Activité 9 / Résultat N°3.1

Appel à candidatures et sélection des associations d'artistes (plasticien.ne.s, comédien.ne.s, dramaturges, musicien.ne.s) pour la réalisation des contes illustrés, des musiques, des voix off des films et des bandes originales des vidéos portant sur les patrimoines matériels et immatériels de chaque place vodun.

Appel à candidatures et sélection des associations d'artistes pour la production des contenus de médiation

Lancement et diffusion de l'appel à candidatures

L'année 2 de mise en œuvre de l'action a été marquée par la réalisation effective de l'appel à candidatures et du processus de sélection des associations d'artistes chargées de contribuer à la production des contenus de médiation culturelle valorisant les patrimoines matériels et immatériels des places vodun de Porto-Novo.

L'appel à candidatures a été lancé le 5 mai 2025 par l'équipe-projet de l'association OUADADA-BENIN. Il visait à sélectionner des associations d'artistes légalement constituées et disposant d'expériences avérées, spécialisées dans les domaines suivants :

- arts plastiques (illustration des contes) ;
- dramaturgie (écriture des contes) ;
- musique (compositions musicales, bruitages et bandes originales) ;
- comédie (interprétation et enregistrement des voix off).

L'appel a été diffusé largement auprès des réseaux culturels et artistiques, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de concurrence loyale. (*Voir Annexe 28 : Appel à candidatures – associations d'artistes.*)

Réception et analyse des candidatures

À la date limite de dépôt des candidatures, fixée au 1er juin 2025, vingt-et-un (21) dossiers associatifs ont été reçus par l'équipe-projet. Les candidatures se répartissaient comme suit : six (06) dossiers en dramaturgie, quatre (04) dossiers en musique, huit (08) dossiers en comédie et trois (03) dossiers en arts plastiques. Deux (02) candidatures individuelles ont également été enregistrées, mais écartées, l'appel ciblant exclusivement des structures associatives.

Les dossiers ont été analysés sur la base de critères préalablement définis, incluant notamment : l'expérience et les références dans des projets similaires, la qualité artistique et technique des propositions, la capacité organisationnelle et administrative des associations, ainsi que la conformité des pièces fournies. (*Voir Annexe 29 : Rapport de sélection des associations d'artistes.*)

Sélection et contractualisation des associations d'artistes

À l'issue du processus d'évaluation, les associations suivantes ont été retenues :

- Arts plastiques (illustration des contes) : Association ALOKPLÉ ;
- Dramaturgie (écriture des contes) : Association CESAC TOUR BENIN ;
- Musique (compositions et bandes originales) : Association culturelle 45 TOURS ;
- Comédie / voix off : Associations PLACE O SCÉNO et KATOULATI, retenues conjointement en raison de la qualité et de la complémentarité de leurs propositions.

Les résultats ont été communiqués aux associations retenues, qui ont été conviées à des échanges de cadrage à partir du 21 juin 2025, afin de préciser les attentes, le calendrier et les modalités pratiques de leur prestation. (*Voir Annexe 29 : Rapport de sélection des associations d'artistes.*)

Des contrats de prestation ont été élaborés et signés entre l'association OUADADA-BENIN et chacune des associations retenues. Ces contrats précisent notamment l'objet de la prestation et les productions attendues, la durée d'exécution (jusqu'au 31 août 2025), les obligations des prestataires, les modalités financières et les conditions d'exploitation des productions, celles-ci étant mises à disposition de OUADADA-BENIN et de ses partenaires à des fins de médiation culturelle et de communication. (*Voir Annexe 30 : Contrats de prestation des associations d'artistes – productions multimédias.*)

Lien avec les produits et résultats

Cette activité contribue directement au Produit 3.1 (« Des contenus de médiation numériques sont produits et diffusés sur les places vodun rénovées »), en constituant une phase préparatoire et structurante de la chaîne de production. Elle a permis de mobiliser et sécuriser les compétences artistiques nécessaires à la réalisation des contes illustrés, des bandes sonores et des voix off, qui alimentent les supports numériques de médiation culturelle développés dans le cadre des activités suivantes.

Problèmes, risques et mesures de gestion

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée lors de la mise en œuvre de cette activité. Le principal enjeu concernait la garantie de la qualité artistique et de la fiabilité des prestataires. Celui-ci a été maîtrisé grâce à un processus de sélection rigoureux et à la formalisation contractuelle des engagements et à la tenue d'échanges de cadrage assurant un cadre clair d'exécution et de suivi des prestations.

Les liens d'accès vers les articles publiés en ligne au sujet de la sélection des associations artistiques pour la réalisation des contenus multimédias sont les suivants :

<https://www.ouadada.com/appele-a-candidatures-creation-doeuvres-artistiques-mettant-en-valeur-les-patrimoines-materiel-et-immateriel-des-places-vodun-de-porto-novo/>
<https://www.ouadada.com/projet-agep-ue-des-associations-selectionnees-pour-valoriser-les-places-vodun-de-porto-novo-a-travers-des-contenus-multimedias-innovants/>

Activité 10 / Résultat N°3.1

Appel à candidatures et sélection des jeunes pour la production des contenus multimédias innovants, ludiques et interactifs valorisant les spécificités culturelles et patrimoniales de chaque place vodun.

Conformément au document de projet, l'activité 10 a été mise en œuvre au cours de la deuxième année de l'action, avec pour objectif de constituer une équipe de jeunes professionnel.le.s en multimédia chargée de la production technique des contenus numériques de médiation culturelle.

Lancement et diffusion de l'appel à candidatures

Un appel à candidatures a été lancé le 05 mai 2025 par l'association OUADADA-BENIN à destination de jeunes professionnel.le.s formé.e.s en multimédia (vidéo, photographie, son, montage, graphisme, contenus interactifs), en priorité issu.e.s des précédents projets soutenus par l'Union européenne et disposant de compétences avérées en création numérique (vidéo, son, graphisme, interactivité, outils numériques innovants), disponibles à plein temps pour une mission de six (06) mois. L'appel a été diffusé pendant deux semaines via les canaux de communication de l'association et ses réseaux, dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement (*voir Annexe 31 : Appel à candidatures jeunes professionnel.le.s multimédias*).

Processus de sélection

À la date limite de dépôt des candidatures (18 mai 2025 à 12h00), quinze (15) dossiers ont été reçus et enregistrés. Les candidatures ont été analysées selon des critères définis dans l'appel (compétences techniques, références et expériences, motivation, disponibilité, capacité à travailler en équipe et intérêt pour la valorisation du patrimoine vodun). Deux (02) dossiers ne répondaient pas aux critères d'éligibilité et ont été écartés (ni membres de l'association E-Tourisme, ni formés par OUADADA-BENIN).

Au terme de l'analyse et des entretiens, six (06) jeunes professionnel.le.s ont été retenu.e.s, avec un souci de complémentarité des profils et de respect de la parité (trois femmes et trois hommes). Certains candidats initialement présélectionnés se sont révélés indisponibles ; le comité a alors procédé à des ajustements en s'appuyant sur le classement établi, afin de maintenir l'équilibre global de l'équipe (*voir Annexe 32 : Rapport de sélection des jeunes pour les productions multimédias*).

Contractualisation et démarrage de mission

Les jeunes sélectionné.e.s ont été recruté.e.s sous contrats de prestation, pour une durée de six (06) mois. Les contrats précisent notamment les obligations des prestataires, les livrables attendus selon le cahier des charges, ainsi que les modalités financières (montant mensuel brut de 200 067 F CFA ; paiement conditionné à la présentation d'une facture normalisée), et les règles d'utilisation des productions dans le cadre de la médiation culturelle et de la communication du projet (*voir Annexe 33 : Contrat de prestation jeunes professionnels multimédias*).

Missions et contribution aux résultats

Les jeunes professionnel.le.s recruté.e.s ont été mobilisé.e.s pour travailler, en lien avec les associations d'artistes sélectionnées dans le cadre de l'activité 9, à la production et à l'intégration de contenus numériques de médiation culturelle (vidéos, contes audio-illustrés, jeux interactifs, visites virtuelles à 360°, parcours géolocalisés, etc.), destinés à être diffusés sur les places vodun rénovées. Cette activité contribue directement au Produit 3.1 – « Des contenus de médiation numériques sont produits et diffusés sur les places vodun rénovées », en constituant un maillon déterminant de la chaîne de production et de mise en forme technique des contenus.

Problèmes, risques et mesures de gestion

Le principal enjeu a porté sur la disponibilité effective des candidat.e.s au regard de l'exigence de mobilisation à plein temps. Cet aspect a été géré par un processus de sélection rigoureux, des ajustements opérés sur la base du classement et une contractualisation formelle encadrant les obligations et le suivi des prestations. Par ailleurs, la coordination entre les différents intervenants (artistes, jeunes multimédia, équipe-projet) a nécessité un suivi rapproché, assuré par l'encadrant technique et le coordonnateur du projet, afin de garantir la cohérence artistique et technique des productions.

Les liens d'accès vers les articles publiés en ligne au sujet de la sélection des jeunes professionnel.le.s en multimédia sont les suivants :

<https://www.ouadada.com/appele-a-candidatures-creation-de-contenus-multimedias-innovants-autour-des-places-vodun-de-porto-novo/>

Activité 11 / Résultat N°3.1 et 3.2

Production de contenus multimédias innovant sur les spécificités culturelles et patrimoniales des places vodùn

Élaboration et validation des cahiers des charges

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, l'activité 11 a été engagée afin de procéder à la production des contenus multimédias de médiation culturelle destinés aux places vodùn rénovées de Porto-Novo.

Pendant environ un mois, l'Office du Tourisme de Porto-Novo, l'École du Patrimoine Africain, la Mairie de Porto-Novo, les Associations de Gestion des Places Vodùn (AGEP), les collectivités familiales et les habitants des quartiers ont été associés, en concertation étroite avec l'équipe-projet de OUADADA-BENIN, à l'élaboration des cahiers des charges des différents contenus de médiation, et en particulier des contenus de médiation numérique (*Annexe 34 : Concertation avec la Mairie et l'EPA pour l'élaboration du cahier des charges des productions; Annexe 35 : Concertation avec les AGEP pour l'élaboration du cahier des charges des productions; Annexe 36 : Concertation avec les collectivités pour l'élaboration du cahier des charges des productions*).

Les cahiers des charges ont ensuite été soumis au Comité de Suivi, qui les a examinés, amendés, puis validés. Cette validation a permis de lancer effectivement les phases de production (*Annexe 37 : Invitation pour la séance du Comité de Suivi du 25/07/2025 (validation du cahier des charges); Annexe 38 : Rapport de séance 1 du Comité de Suivi du 25/07/2025 pour valider le cahier des charges; Annexe 39 : Cahier des charges pour la production des contenus multimédias*).

Production des contenus artistiques et multimédias

À la suite de cette phase préparatoire, les associations d'artistes sélectionnées dans le cadre de l'activité 9 ainsi que les jeunes professionnel.le.s du multimédia recruté.e.s dans le cadre de l'activité 10 ont travaillé en collaboration étroite avec les AGEP et les communautés locales pour produire les contenus.

Les associations d'artistes ont assuré notamment l'écriture et l'illustration des contes, l'enregistrement des voix off, ainsi que la composition des musiques et des bruitages. Parallèlement, les jeunes professionnel.le.s du multimédia ont développé les contenus numériques (intégration, mise en forme, interactivité), sous la coordination de l'équipe-projet et avec l'appui de l'encadrant technique.

Contenus réalisés à ce stade de l'action

À la date de clôture de la période de référence, les réalisations suivantes ont été entièrement produites :

- 55 vidéos portant sur le patrimoine immatériel vodùn (cérémonies, chants, danses, prières, offrandes, arbres sacrés, adeptes vodùn, pratiques rituelles, etc.) ;
- 20 contes audio-illustrés portant sur l'histoire des places vodùn, des divinités, des arbres sacrés, du Fa (oracle) ainsi que sur les migrations des collectivités familiales ;

Restent à produire au cours de l'année 3 :

- 30 jeux interactifs ;
- 8 visites virtuelles à 360° ;
- 6 parcours géolocalisés, interactifs et ludiques.

Réception, diffusion et accès aux contenus

Les contenus produits sont destinés à être diffusés directement sur les places vodun rénovées, afin d'améliorer l'expérience de visite et d'enrichir la médiation culturelle. Les visiteurs peuvent y accéder à l'aide de leur propre smartphone ou grâce aux tablettes mises à disposition par les AGEP. Les AGEP ont réceptionné les contenus livrés au cours de la période, conformément aux procédures prévues (*voir Annexe 41 : Attestation de réception des contenus multimédias par les AGEP*).

Lien avec les produits et résultats

Cette activité contribue directement au Produit 3.1 « *Des contenus de médiation numériques sont produits et diffusés sur les places vodun rénovées* ». Elle participe à la valorisation des patrimoines matériels et immatériels, à la professionnalisation des acteurs locaux de médiation (AGEP) et à l'attractivité culturelle et touristique de Porto-Novo.

Problèmes, risques et mesures de gestion

Le principal enjeu rencontré concerne la complexité et le volume de productions, nécessitant la coordination de plusieurs parties prenantes (institutions, communautés locales, associations d'artistes, jeunes professionnels du multimédia) et des phases itératives de conception, validation et ajustement.

Cette situation a été gérée par une planification progressive, un suivi rapproché de l'équipe-projet, et une priorisation des productions afin d'assurer la livraison complète des vidéos et des contes audio-illustrés (*voir Annexe 40 : Rapport des productions multimédias*).

Les liens d'accès vers les articles publiés en ligne au sujet de la production des contenus multimédias innovants sur les spécificités culturelles et patrimoniales vodun sont les suivants :

<https://www.ouadada.com/elaboration-des-cahiers-de-charge-pour-la-production-de-contenus-multimedias-innovants-sur-les-specificites-culturelles-et-patrimoniales-des-places-vodun-dans-le-cadre-du-projet-professionnalis/>

<https://www.ouadada.com/production-de-contenus-multimedias-innovants-sur-les-specificites-culturelles-et-patrimoniales-des-places-vodun-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en-reseau-des-agep-p/>

<https://www.ouadada.com/projet-agep-ue-pose-de-voix-off-sur-les-contes-portant-sur-lhistoire-des-places-vodun-celle-des-divinites-des-arbres-sacres-du-fa-oracle-et-des-migrations-des-collectivites-familiales/>

<https://www.ouadada.com/projet-agep-ue-enregistrements-studio-des-creations-des-musiques-des-bruitages-et-des-bandes-originales-des-vidéos-portant-sur-les-patrimoines-matériels-et-immatériels-des-places-vodun/>

<https://www.ouadada.com/projet-agep-ue-illustration-des-contes-portant-sur-lhistoire-des-places-vodun-celle-des-divinites-des-arbres-sacres-du-fa-oracle-et-des-migrations-des-collectivites-familiales/>

<https://www.ouadada.com/comite-de-suivi-presentation-du-rapport-dactivites-et-financiers-de-lannee-2-et-compte-rendu-relatif-a-lavenant-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-e/>

<https://www.ouadada.com/comite-de-pilotage-validation-des-rapports-dactivites-et-financiers-de-lannee-2-et-presentation-du-nouveau-codemandeur-dans-le-cadre-du-projet-professionnalisation-et-mise-en/>

Activité 12

Communication de l'action

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, les activités de communication ont été poursuivies et renforcées afin d'assurer la visibilité du projet, de ses résultats et du soutien de l'Union européenne, tant auprès des bénéficiaires directs que du grand public.

Des informations régulières relatives à l'avancement de l'action, aux activités mises en œuvre et aux résultats obtenus ont continué à être diffusées sur le site internet de l'association OUADADA-BENIN (www.ouadada.com) ainsi que sur ses réseaux sociaux, notamment Facebook et Instagram. Ces supports ont permis de relayer les principales étapes du projet, les actions menées par les AGEP, la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus, ainsi que l'organisation du Mois du Hunwè 2025.

La communication de l'action s'est également appuyée sur les médias locaux et nationaux. Des informations et annonces ont été diffusées à la radio Bénin Culture, et des articles ont été publiés dans la presse écrite, notamment à l'occasion du lancement et du déroulement de l'événement culturel annuel porté par les AGEP. Ces relais médiatiques ont contribué à accroître la visibilité du projet et à sensibiliser

un public plus large aux enjeux de valorisation du patrimoine Vodùn et de structuration de l'offre touristique à Porto-Novo en particulier, et au Bénin en général.

Par ailleurs, les plaques d'information installées sur les places Vodùn rénovées ont continué à jouer un rôle central dans la communication de l'action sur le terrain. Elles permettent d'identifier clairement les sites concernés, d'informer les visiteurs sur le projet et de rappeler le soutien de l'Union européenne. Ces supports constituent un outil pérenne de visibilité de l'action auprès des touristes, des populations locales et des acteurs institutionnels.

La production de contenus numériques de médiation culturelle engagée au cours de l'année 2 contribue également de manière significative à la communication de l'action. Les vidéos, contes audio-illustrés et autres supports numériques réalisés dans le cadre du projet sont diffusés directement sur les places Vodùn et accessibles aux visiteurs. Ces contenus, qui valorisent le patrimoine culturel matériel et immatériel, constituent à la fois des outils de médiation, de sensibilisation et de promotion touristique. L'ensemble de ces productions numériques intègre de manière visible les logos des bailleurs de fonds, conformément aux règles de visibilité de l'Union européenne, renforçant ainsi la reconnaissance du soutien apporté au projet. Leur diffusion auprès des visiteurs béninois et étrangers contribue à accroître la notoriété de l'action et à inscrire durablement ses résultats dans l'espace public et touristique de la ville de Porto-Novo.

Enfin, la communication autour du Mois du Hunwè 2025 a fait l'objet d'une attention particulière, à travers la diffusion de programmes, de communiqués d'information et de supports visuels, contribuant à la mobilisation des publics, des autorités locales et des partenaires autour de cet événement fédérateur.

Activité 13

Évaluations régulières et à mi-parcours de l'action

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place dès la première année a été poursuivi et renforcé afin d'apprécier l'état d'avancement de l'action, la qualité de mise en œuvre des activités et la progression vers l'atteinte des résultats attendus.

Évaluations régulières

Bien que les activités de formation aient été intégralement mises en œuvre au cours de la première année de l'action, les outils et mécanismes d'évaluation développés à cette occasion ont continué à être mobilisés durant l'année 2. Le suivi régulier de l'action s'est notamment appuyé sur :

- le suivi de terrain assuré par l'équipe-projet auprès des AGEF et des agents d'accueil et de guidage déployés sur les places Vodùn ;
- l'analyse des données issues du dispositif de billetterie, permettant de suivre l'évolution de la fréquentation touristique des places ;
- le suivi technique et financier des Activités Génératrices de Revenus (AGR), à travers les rapports produits par les AGEF, les outils de gestion mis à leur disposition et les visites régulières de terrain.

Par ailleurs, les dispositifs de recueil des avis des visiteurs mis en place dès la première année sont restés pleinement opérationnels. Des QR codes disposés sur les places Vodùn permettent aux visiteurs de partager leurs appréciations et suggestions via un formulaire en ligne. Ces retours contribuent à l'évaluation continue du niveau de satisfaction des visiteurs et participent à l'instauration, au sein des AGEF, d'une culture de la « satisfaction-client » et d'amélioration continue de la qualité de l'accueil et des prestations touristiques.

Évaluation externe

Dans un souci de continuité méthodologique et de cohérence de l'analyse, les mêmes évaluateurs externes que lors de la première année de l'action ont été sollicités au cours de l'année 2 :

- Monsieur Luc Raimbault, expert en tourisme urbain (France) ;
- Monsieur Cyrille Adankon, expert-comptable, chargé de l'audit financier (Bénin).

Ils ont été mandatés par le demandeur et le codemandeur afin d'apprécier l'évolution de l'action, d'analyser les écarts éventuels entre les objectifs initialement fixés et les résultats observés à ce stade, et de formuler des recommandations pour la poursuite de l'action. Leur intervention s'inscrit dans une

logique d'évaluation à mi-parcours, permettant d'alimenter les décisions stratégiques pour la dernière phase du projet.

Rôle du Comité de Suivi

Le Comité de Suivi a continué à jouer un rôle central dans le dispositif d'évaluation. Il s'est réuni à deux reprises au cours de la période de référence :

- le 25 juillet 2025, afin d'examiner et de valider le cahier des charges relatif à la production des contenus multimédias de médiation culturelle ;
- le 17 octobre 2025, pour valider les rapports narratif et financier de la deuxième année de l'action et examiner le contenu de l'avenant au contrat de subvention consécutif au changement de codemandeur.

Ces réunions ont permis d'assurer un suivi stratégique et qualitatif de l'action, d'identifier les points de vigilance et d'ajuster certaines orientations en fonction du contexte institutionnel et opérationnel.

Points de vigilance et enseignements

Les points de vigilance identifiés lors de l'évaluation externe réalisée en fin d'année 1 ont continué à guider la mise en œuvre de l'action au cours de l'année 2 :

- Disparités de fréquentation entre les places Vodùn :

Les écarts observés d'une place à l'autre se confirment. Les AGEP et les guides sont encouragés à valoriser les spécificités propres à chaque site et à promouvoir les places voisines. Les plaques d'information installées sur les places, intégrant des plans de quartier, participent à cette dynamique.

A la fin de l'année 2, il apparaît pertinent d'adopter une stratégie de valorisation différenciée des places, fondée sur les spécificités, les atouts et les expériences propres à chaque site. Dans cette perspective, l'enjeu ne serait pas de réduire la fréquentation des places les plus attractives, mais plutôt de renforcer l'intérêt des places moins fréquentées à travers des actions ciblées, telles que l'amélioration de leur visibilité et l'organisation d'animations ponctuelles.

Par ailleurs, il importe de souligner que OUADADA-BENIN n'a ni la maîtrise ni la capacité d'imposer ou d'organiser un programme structuré de visites hebdomadaires réparties selon les jours de la semaine. En effet, les visiteurs définissent eux-mêmes leurs choix, leurs circuits et leur calendrier de visite, en fonction de leurs intérêts, de leur disponibilité et de leurs contraintes. De plus, en l'absence d'un office de tourisme ou d'un dispositif centralisé de régulation et d'orientation des flux de visiteurs, une telle recommandation ne paraît pas adaptée au contexte actuel.

Dès lors, il semble plus réaliste et plus pertinent de privilégier une approche fondée sur le renforcement de l'attractivité des places moins fréquentées, par des actions ciblées de promotion, de valorisation et d'animation, plutôt que sur une programmation hebdomadaire des visites qui ne correspond ni aux réalités du terrain ni aux marges d'action de OUADADA-BENIN.

- Risque de désengagement des personnes formées :

Le dispositif de suppléance mis en place en année 1 a été maintenu, permettant à des membres formés de continuer à pratiquer le guidage, de renforcer leurs compétences et de générer des revenus complémentaires. Ces suppléants sont régulièrement sollicités sur les places les plus fréquentées mais d'autres se sont progressivement désengagés.

La recommandation de l'évaluateur, visant à confier à certains jeunes non retenus aux postes d'agent d'accueil ou de responsable d'AGR des responsabilités bénévoles au sein de l'association paraît, dans le contexte local, difficilement applicable.

En effet, le bénévolat demeure une option peu réaliste pour une grande partie de ces jeunes, qui se trouvent majoritairement en situation de précarité et sont avant tout en quête d'activités génératrices de revenus et d'une amélioration concrète de leurs conditions de vie. Dans ce contexte, il est difficile d'envisager leur maintien durable dans des fonctions non rémunérées, même dans une logique de préparation à des responsabilités futures.

La majorité des jeunes ayant bénéficié des formations constituent un vivier de compétences, une réserve opérationnelle mobilisée par les AGEP. Ils sont d'ores et déjà à la disposition des AGEP présentes sur les différents sites et interviennent de manière opérationnelle selon les besoins. Sur plusieurs places, un seul guide ne suffit pas pour assurer convenablement les visites : ces jeunes jouent le rôle de guides suppléants, ce qui leur permet en même temps de générer un revenu.

Ils représentent également une réserve de remplacement utile lorsque certains agents en poste, ayant trouvé de meilleures opportunités ailleurs, le libère. Dans ce cas, ces jeunes formés sont rapidement mobilisés pour assurer la continuité des activités.

- Relations avec les guides informels :

Le processus de formalisation du guidage touristique se poursuit dans un contexte sensible. Le soutien constant de la mairie de Porto-Novo demeure un levier essentiel pour accompagner cette transition. Les agents d'accueil et de guidage poursuivent leur professionnalisation dans ce cadre.

À l'issue de la deuxième année d'exécution de l'action, l'évaluateur expert en tourisme urbain a formulé des recommandations complémentaires, exposées ci-dessous avec les modalités de leur prise en compte ou, le cas échéant, les motifs justifiant qu'elles ne pourront pas être retenues.

Recommandation : « Favoriser toute disposition permettant d'accroître le nombre de visiteurs sur les places, notamment une communication physique (affiches, dépliants) sur les sites d'hébergement et d'accueil des touristes de Porto-Novo et de Cotonou complétant la communication numérique »

Résolution / observation : Il n'existe pas de budget prévu pour la conception et la diffusion d'affiches et de dépliants physiques à large échelle. Toutefois, OUADADA-BENIN s'engage à concevoir, avec les AGEF, des affiches et dépliants numériques destinés aux AGEF, que celles-ci pourront diffuser sur leurs pages Instagram et Facebook créées dans le cadre du projet. OUADADA-BENIN les accompagnera aussi dans la production de contenus numériques. En outre, quelques exemplaires imprimés de dépliants et d'affiches seront produits puis répartis au niveau des AGEF.

Recommandation : « Rechercher avec le Musée International du Vodun dès qu'il sera ouvert des synergies de communication, de visites et d'organisation de cérémonies et prières vodun »

Résolution / observation 3 : Cette recommandation est pertinente, mais sa mise en œuvre ne pourra être envisagée qu'après l'année 3. En effet, l'ouverture du Musée International du Vodun initialement prévue en 2026 est retardée. Ainsi, OUADADA-BENIN, les AGEF et le Réseau-AGEF ne seront pas en mesure de le solliciter au cours de l'année 3 pour développer des synergies de communication, de visites, etc. Toutefois, cette recommandation sera prise en compte dans la suite de la dynamique engagée. Le Réseau-AGEF pourra ainsi prendre contact avec le Musée International du Vodun après la fin de l'action, lorsque celui-ci sera effectivement ouvert. OUADADA-BENIN l'accompagnera AGEF dans cette démarche de prise de contact et dans l'exploration d'éventuelles perspectives de collaboration.

Recommandation : « Renforcer la solidarité et la cohésion associative au sein du Réseau des AGEF en proposant un dispositif de péréquation financière partielle et de mutualisation de la communication »

Résolution / observation : Il convient de souligner que la solidarité et la cohésion associatives au sein du Réseau-AGEF ne reposent pas uniquement sur un éventuel dispositif de péréquation financière. Celles-ci sont déjà renforcées par l'existence même du Réseau, par le travail collectif mené entre ses membres, notamment dans le cadre de l'organisation de l'événement culturel annuel ainsi que par le partage d'expériences, de pratiques et de compétences.

La recommandation relative à un dispositif de péréquation financière partielle et à une mutualisation de la communication sera soumise au Réseau-AGEF ainsi qu'aux familles concernées, afin qu'elle fasse l'objet d'échanges entre les parties prenantes. Ces discussions permettront d'examiner, si cela est jugé pertinent et possible, les modalités susceptibles de renforcer davantage les mécanismes de solidarité déjà existants.

Recommandation : « Réduire les coûts fixes des AGEF en ne renouvelant pas les contrats de CDD des agents d'accueil et des responsables d'AGR et en leur donnant un nouveau statut permettant le travail à temps partiel. »

Résolution / observation : Pour assurer la pérennité des AGEF et de la mise en tourisme des places, il est essentiel que les AGEF s'inscrivent dans le strict respect de la législation, de la réglementation en vigueur et du droit du travail, notamment en matière de rémunération et de déclaration des personnels à la CNSS. Dans ce cadre, le CDD constitue la forme légale appropriée pour l'emploi des agents d'accueil et des responsables d'AGR dans la durée.

S'il est juridiquement possible de recourir à des CDD à temps partiel, une telle option entraînerait nécessairement une diminution des salaires, avec un risque réel d'impact négatif sur l'assiduité, la

motivation et la stabilité des personnels concernés. L'option de faire recours à des contrats de prestation, pour des fonctions exercées de manière régulière et encadrée au sein des AGEP, ne serait pas conforme aux exigences légales. Une telle pratique exposerait les AGEP à des risques juridiques, tout en fragilisant davantage la situation économique des personnes concernées.

Dès lors, la recommandation de ne pas renouveler les CDD pour leur substituer un autre statut ne paraît ni adaptée ni conforme au cadre légal applicable. Le maintien d'un dispositif contractuel respectueux du droit du travail apparaît, au contraire, comme une condition essentielle pour sécuriser les AGEP, préserver les droits des travailleurs et garantir leur implication dans la durée.

Recommandation : « Présenter le Projet et l'association du Réseau des AGEP au nouveau Maire de Porto-Novo dès qu'il sera élu au premier semestre 2026 »

Résolution / observation : Cela est prévu et sera effectué.

Recommandation : « Continuer à échanger et dialoguer avec l'Agence Bénin Tourisme, notamment lors de la préparation du festival des masques et l'inviter aux différents événements organisés sur les places »

Résolution / observation : Ce dialogue sera bien sûr poursuivi.

Point de vigilance :

« Veiller au cours de la 3ème année :

- à une mise en service effective de la billetterie numérique,
- à une réflexion sur une adaptation des tarifs des visites par le Réseau des AGEP,
- à la signature avant la fin du projet d'une convention entre les 10 AGEP et l'association du Réseau des AGEP fixant la nouvelle grille tarifaire unique des visites pour l'ensemble des places et une nouvelle clé de répartition des recettes entre les deux acteurs : AGEP et Collectivité Familiale. En effet la Mairie ne souhaite pas, à ce stade, valider la répartition des recettes initialement prévue qui pourrait être en décalage avec les orientations de la politique du gouvernement dans le domaine du tourisme. »

Résolution / observation :

- La billetterie numérique est déjà effectivement mise en service.
- La réflexion relative à une adaptation des tarifs des visites, en lien avec le Réseau-AGEP et les familles, est déjà engagée. Cette question fait en effet l'objet de nombreuses discussions au sein des AGEP et est en cours d'examen par les parties concernées.
- S'agissant de la signature, avant la fin de l'action, d'une convention entre les dix AGEP et le Réseau-AGEP fixant une nouvelle grille tarifaire unique pour l'ensemble des places ainsi qu'une nouvelle clé de répartition des recettes, cette perspective sera finalisée à l'issue de la réflexion en cours entre les parties.

Point de vigilance :

« Risque majeur sur la pérennité économique des AGEP au-delà du Projet :

A ce stade de développement, le modèle économique des AGEP ne tourne pas. A l'exception de l'association de la place Abéssan qui concentre plus de la moitié des visites (947 sur 1849 visiteurs), aucune autre AGEP ne générera avant plusieurs années suffisamment de ressources pour financer un poste d'agent d'accueil à temps complet.

En effet la fréquentation des places est encore très inférieure au seuil minimal d'environ 400 visiteurs par place pour viser l'équilibre économique (sans versement d'une quote-part des recettes à la Mairie). D'autre part la création d'AGR par cinq associations ne semble pas devoir améliorer cette situation à moyen terme. A noter également que les membres des AGEP ne semblent pas payer leur cotisation annuelle. »

Résolution / observation : Concernant le risque évoqué sur la pérennité économique des AGEP au-delà de l'action, il convient de souligner que l'activité touristique sur les places est encore très récente. À ce stade, il est donc relativement normal que la billetterie n'ait pas encore atteint son plein niveau de rentabilité sur l'ensemble des sites.

La rentabilité de la billetterie pourra progressivement se consolider au cours des prochaines années, à mesure que la destination gagnera en notoriété et que la fréquentation augmentera. Dans cette perspective, un effort accru de communication et de promotion est précisément prévu. Cette démarche devrait permettre de renforcer la visibilité des places, d'attirer davantage de visiteurs et d'accroître les recettes issues de la billetterie.

S'agissant des activités génératrices de revenus (AGR), la situation appelle la même lecture. Il s'agit, là aussi, d'activités nouvelles qui nécessitent un temps de maturation. Il faut en effet du temps pour que les publics identifient leur existence, s'y intéressent et les fréquentent de manière régulière. À cet égard, le renforcement de la communication, combiné à l'accompagnement du Réseau-AGEP, devrait contribuer à améliorer progressivement leur niveau de performance économique. Les AGR ne se distinguent pas du fonctionnement de toute autre activité entrepreneuriale : leur montée en puissance demande du temps, de la visibilité, un accompagnement adapté et une phase de consolidation avant d'atteindre un niveau satisfaisant de rentabilité.

Point de vigilance N° 10 :

« Veiller à ce que les guides proposent systématiquement aux visiteurs de remplir le questionnaire de satisfaction, même si cette formalité est facultative, afin de pouvoir améliorer le taux de retour et en déduire des résultats représentatifs. Le fait qu'à Abéssan seulement 2 visiteurs aient répondu au questionnaire sur un total de 974 et que 3 places n'aient enregistré aucune réponse caractérisent une insuffisance dans la mise en œuvre du dispositif. »

Résolution / observation : Concernant ce point de vigilance, il convient de reconnaître que le faible taux de réponse observé traduit effectivement une mise en œuvre encore insuffisante du dispositif de recueil de satisfaction. Cette situation s'explique en partie par le fait que les visiteurs et touristes ne sont pas encore habitués à cette modalité de questionnaire numérique, qui suppose de scanner un QR code afin de renseigner leur appréciation de la visite. Cette pratique n'est effectivement pas encore spontanément intégrée par une partie du public.

Toutefois, des dispositions sont en cours de renforcement pour remédier à cette difficulté. Une sensibilisation accrue des agents d'accueil est menée afin qu'ils invitent de manière plus systématique les visiteurs à donner leur avis à l'issue de la visite, en scannant le QR code mis à leur disposition. L'objectif est ainsi d'améliorer progressivement le taux de retour des questionnaires, afin de disposer de résultats plus représentatifs et de mieux exploiter les enseignements tirés de l'expérience des visiteurs.

Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 29 octobre 2025 au Centre culturel OUADADA. Cette réunion a permis de valider les rapports d'activités et financiers de la deuxième année de l'action, de faire le point sur l'état d'avancement global de l'action et d'examiner les implications du changement de codemandeur. Elle s'est tenue en présence de la Délégation de l'Union européenne, de l'équipe-projet et des représentants du nouveau codemandeur.

Activité 14

Bilan, rapports narratifs et financiers de l'action.

2.3. Matrice de cadre logique à jour

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
Impact (Objectif général)	Le tourisme culturel au Bénin est inclusif et durable.	Score (1-10) basé sur la mesure dans laquelle l'autorité publique reconnaît la valeur de, et permet, la participation de la société civile dans le processus de création de politiques publiques.	Non défini	7/10 (année 3 de l'action)	5/10	Fiches de présence aux différentes activités de l'action. Fiches de présence aux séances d'organisation d'événements culturels, de développement touristique et de promotion du patrimoine organisées par l'autorité publique ou par les AGEF. Programmes d'activités culturelles ou de promotion touristique mentionnant conjointement les places vodùn, les AGEF et les autorités publiques. Comptes-rendus de gestion des AGEF	Sans objet
		Evolution du nombre annuel de touristes sur les places vodùn de Porto-Novo	Mille (1 000) par an sur l'ensemble des 10 places vodùn (Année 2022)	Dix mille (10 000) par an sur l'ensemble des 10 places (hors événements)	1 849 visiteurs	Billetterie (tickets enfants, tickets adultes)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
		(désagrégation entre touristes locaux ou venus de l'étranger, par sexe, et par tranche d'âge (mineur ou majeur)	(estimation) Soit un taux, au démarrage, de 1%.	culturels fédérateurs) (Années 2 et 3 de l'action) Soit une évolution de 1 000% à l'issue de l'action (année 3)		Fiches de renseignements des AGEF sur les visiteurs (provenance, sexe, mineur ou majeur) Journaux de caisse des AGEF (tenue quotidienne) Rapports d'activités des AGEF (mensuels, sur la base de fiches de suivi hebdomadaires) Rapports financiers des AGEF (mensuels, sur la base de fiches de suivi hebdomadaires) Fiches de suivi des activités des AGEF	Adhésion des autorités publiques

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
Effets, Réalisations (Obj. Spécifiques)	Effet n°1 Les associations de gestion des places vodùn rinnovées de Porto-Novo (AGEP) sont structurées et professionnalisées.	1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié d'interventions, soutenues par l'UE, de développement de compétences ou formation professionnelle de la part d'une institution ou sur leur lieu de travail (désagrégué par âge et par sexe)	1.1. Zéro (0) membre en 2023 (année n : 2023)	1.1. Soixante (60) membres (année 1 de l'action)	Soixante (60)	1.1.1. Conventions individuelles de formations signées par les participants (au début des formations) 1.1.2. Fiches de présence aux formations (chaque jour) 1.1.3. Fiches et rapports d'évaluation (à la fin de chaque formation) 1.1.4. État des indemnités individuelles (chaque fin de mois) 1.1.5. Rapports des formateurs (chaque fin de formation) 1.1.6. Factures de prestation des formateurs	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
		1.2. Nombre d'OSC bénéficiant de l'appui de l'UE.	1.2. Zéro (0) - Année n	1.2. Dix AGEP (année 1 de l'action)	Dix AGEP	1.2.1. Dossiers des micro-projets proposés par les AGEP 1.2.2 Rapports d'évaluation et de sélection des micro-projets par le comité de suivi 1.2.3. Conventions de soutien aux micro-projets signés entre	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
						OUADADA-BÉNIN et chaque AGEP 1.2.4. Rapports financiers et rapports des AGEP (rapports mensuels établis sur la base de fiches de suivi hebdomadaires)	
		1.3. Ratio femmes – hommes ayant bénéficié de formations professionnelles, développement de compétences ou autres programmes menant à un emploi.	1.3. Zéro (0) – Année n	1.3. 30 femmes au moins sur 60 personnes ont bénéficié de formations et d'accompagnement favorisant leur autonomisation financière.	44 femmes sur 60 personnes	1.3.1. Dossiers de candidature pour participer aux formations 1.3.2. Grille de sélection des participants aux formations 1.3.3. Score aux tests de positionnement 1.3.2. Score aux évaluations après chaque formation 1.3.3. Rapports des formateurs (après chaque formation) 1.3.4 Grilles de notation de l'utilisation par les AGEP des outils de gestion mis à leur disposition (suivi de l'équipe projet)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
	Effet n°2 Une solidarité inter-associative naît entre les AGEP.	2.1 Statut du réseau des AGEP (inexistant – en développement –	2.1. Non applicable (Le réseau n'existe pas) (Année n)	2.1. Dix (10) AGEP sont enregistrées dans le réseau.	Dix (10) AGEP sont enregistrées dans le réseau. Le réseau est fonctionnel.	2.1. Textes statutaires de l'association Réseau des AGEP	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
		existant – fonctionnel)		(Année 2 de l'action)			Adhésion des autorités publiques
		2.2 Mesure dans laquelle les autorités et influenceurs locaux et nationaux, y compris les autorités traditionnelles, religieuses et communautaires, s'engagent dans des initiatives pour mettre au défi et changer les normes sociales et les stéréotypes discriminants de genre ». 1 = Pas du tout 2 = De manière limitée 3 = Modérément 4 = Tout à fait	2.2. N/A (Le réseau n'existe pas.) (Année n)	2.2. 3 = Modérément	3 = Modérément (Le réseau existe et les femmes y jouent un rôle au même titre que les hommes.)	2.2. Liste des membres des bureaux d'AGEP et du bureau du réseau des AGEP (PV de l'Assemblée Générale Constitutive)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
	Effet n°3 L'offre culturelle et touristique de Porto-Novo et du Bénin est attractive.	3.1 Existence ou non de l'évènement annuel	3.1. Zéro (0). L'évènement annuel n'existe pas (année n).	3.1. Deux (2). Deux éditions de l'évènement annuel sont organisées à l'année 2 et à	Un (1) L'évènement annuel existe.	3.1.1. Micro-projets du réseau des AGEP 3.1.3. Convention de financement des propositions d'actions entrant dans le cadre	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
				l'année 3 de l'action.		de l'évènement annuel.	
Produits (résultats)	1.1. Produit 1 lié à l'effet 1 Les capacités des membres des AGEF, en particulier les femmes et jeunes âgé.e.s de 18 à 35 ans sont renforcées en: -gouvernance et gestion associatives -montage et gestion de projets -informatique, bureautique et communication sur les réseaux sociaux -protection et valorisation du patrimoine -guidage touristique et médiation culturelle	1.1.1. Taux de présence des membres des AGEF aux formations (désagrégué par âge et par sexe)	1.1.1. 0% - Année n	1.1.1. 100% (année 1 de l'action)	100%	1.1.1.1. Supports de formation (prérequis, termes de références, contenu, méthodologie, calendrier ...) 1.1.1.2. Conventions individuelles de formations signées par les participants 1.1.1.3. Fiches de présence aux formations 1.1.1.4. Fiches et rapports d'évaluation 1.1.1.5. État des indemnités individuelles 1.1.1.6. Rapports des formateurs	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
		1.1.2 Nombre d'outils de gestion et de communication mis à disposition des AGEF adaptés à leurs activités	1.1.2 Zéro (0) - Année n	1.1.2 Dix-neuf (19) outils (année 1 de l'action)	41 outils ont été mis à disposition des AGEF	1.1.2.1. Base de données de l'action : Comptes-rendus de réunions, fiches de présence, comptes-rendus d'Assemblée Générale, journaux de caisse, plans d'action, plans de suivi-évaluation, rapports d'activités, rapports financiers des activités, tableaux de bord pour le suivi des	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
						activités, agenda, répertoire des contacts, micro-projets, enquêtes de satisfaction des visiteurs, livres d'or, page Facebook, compte Instagram)	
		1.1.3. Part des outils utilisés par les AGEF, sur l'ensemble des outils mis à leur disposition.	1.1.3. Zéro (0) - Année n	1.1.3. 100% des outils mis à disposition sont utilisés par l'ensemble des AGEF à l'issue de l'action (année 3)	60% des outils mis à disposition des AGEF sont utilisés	1.1.3.1. Base de données de l'action : Comptes-rendus de réunions, fiches de présence, comptes-rendus d'Assemblée Générale, journaux de caisse, plans d'action, plans de suivi-évaluation, rapports d'activités, rapports financiers des activités, tableaux de bord pour le suivi des activités, agenda, répertoire des contacts, micro-projets, enquêtes de satisfaction des visiteurs, livres d'or, page Facebook, compte Instagram)	
		1.1.4. Pourcentage des participants ayant obtenu un score d'au moins 15/20	1.1.4. Non défini. C'est seulement après les formations que cet indicateur peut	1.1.4. Quarante-vingt (80) % des participant.e.s obtiennent une moyenne supérieure ou	87 % des participant.e.s ont obtenu une moyenne supérieure ou égale) 15/20	1.1.4.1. Score aux évaluations après chaque formation 1.1.4.2. Rapports des formateurs	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
		aux évaluations de fin de formation.	être mesuré (année n)	égale à 15/20 à chaque formation (année 1)		1.1.4.3. Grilles de notation de l'utilisation par les AGEP des outils de gestion mis à leur disposition	Adhésion des autorités publiques
		1.1.5. Niveau de satisfaction des membres des AGEP formé.e.s	1.1.5. Non défini. C'est seulement après les formations que cet indicateur peut être mesuré (année n)	1.1.5.2 80% se disent très satisfaits 15% se disent satisfaits 5% se disent insatisfaits (année 1 de l'action)	86,66% se disent très satisfaits 13,33% se disent satisfaits 0% se disent insatisfaits	1.1.5.1 Résultat des questionnaires de satisfaction distribués aux membres des AGEP après chaque formation.	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
	1.2. Produit 2 lié à l'effet 1 : Les AGEP sont officiellement enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur et publiées au Journal Officiel	1.2.1. Nombre d'AGEP enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur	1.2.1. Trois (3) (Année n)	1.2.1. Dix (10) (année 3 de l'action)	Dix (10)	1.2.1.1. Textes statutaires et réglementaires des AGEP 1.2.1.2. Récépissés d'enregistrement délivrés par le ministère de l'Intérieur 1.2.1.3. Journal officiel de la République du Bénin	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
	1.3. Produit 3 lié à l'effet 1 : Les AGEP sont équipées.	1.3.1 Nombre d'AGEP équipées	1.3.1. Zéro (Aucune AGEP n'est équipée.) (Année n)	1.3.1. Dix (10) AGEP sont équipées (Année 3)	Dix (10) AGEP sont équipées	1.3.1.1. Compte-rendu de la réunion de concertation définissant les besoins des AGEP. 1.3.1.2. Lettres de demande de cotation des équipements	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
						demandés par les AGEP. 1.3.1.3. Proforma des fournisseurs 1.3.1.4. Grille d'évaluation et de sélection des fournisseurs. 1.3.1.5. Bons de commande des équipements 1.3.1.6. Factures d'achat des équipements 1.3.1.7 Bordereaux de livraison des équipements 1.3.1.8. Fiches de réception et d'installation des équipements signées par les AGEP	Disponibilité des équipements
	1.4. Produit 4 lié à l'effet 1 Les AGEP sont soutenues financièrement et accompagnées techniquement pour la mise en place d'AGR.	1.4.1. Nombre d'AGR mises en place	1.4.1. N/A (Il n'existe pas d'AGR) (Année n)	1.4.1. Cinq (5) AGR en lien avec la culture et le tourisme sont soutenus.	Cinq AGR sont soutenues.	1.4.1.1. Dossiers de projets d'AGR proposés par les AGEP 1.4.1.2 Rapports d'évaluation et de sélection des projets d'AGR par le comité de suivi 1.4.1.3. Conventions de soutien aux projets d'AGR signés entre OUADADA-BÉNIN et chaque AGEP	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
						1.4.1.4. Rapports financiers et rapports des AGEP (rapports mensuels établis sur la base de fiches de suivi hebdomadaires)	
	2.1. Produit 1 lié à l'effet 2 : Le réseau des AGEP constitué et enregistré auprès du ministère de l'Intérieur et publié au Journal Officiel	2.1.1 Nombre d'AGEP représentées dans l'association Réseau des AGEP	2.1.1. Non applicable. Le réseau des AGEP n'existe pas (Année n)	2.1.1. Dix (10) AGEP sont impliquées dans le réseau (Année 2 de l'action)	Les dix (10) AGEP concernées par l'action sont impliquées dans le réseau.	2.1.1.1. Textes statutaires et réglementaires des AGEP 2.1.1.2. Récépissés d'enregistrement délivrés par le ministère de l'Intérieur 2.1.1.3. Journal officiel de la République du Bénin	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
		2.1.2. Niveau d'inclusivité du réseau des AGEP (désagrégré par âge et par sexe)	2.1.2. Non applicable. Le réseau n'existe pas (Année n)	2.1.2. 60% des membres du réseau des AGEP sont des femmes et des jeunes âgés de 18 à 35 ans	56,25% des membres élus du Réseau des AGEP sont soit des femmes (37,5%), soit des jeunes âgés de 18 à 35 ans (18,75%) dont 2 femmes.	2.1.2.1. Liste des membres du bureau du réseau des AGEP (PV de l'Assemblée Générale Constitutive du Réseau des AGEP)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
	2.2. Produit 2 lié à l'effet 2 Un événement culturel annuel fédérateur regroupe les activités des AGEP et accroît la visibilité et l'attractivité de Porto-Novo.	2.2.1. Nombre d'AGEP qui participent à l'organisation de l'évènement	2.2.1 Non applicable. Le réseau n'existe pas (Année n)	2.2.1. Dix (10) AGEP	Dix (10) AGEP	2.2.1. Dossiers de micro-projets proposés par les AGEP dans le cadre du lot 3 (organisation d'un événement culturel annuel fédérateur)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
						2.2.2. Rapport d'évaluation et de sélection des micro-projets 2.2.3. Conventions de soutien signées entre OUADADA-BÉNIN et chaque AGEP	
		2.2.2. Nombre de spectateurs aux activités culturelles organisées par les AGEP	2.2.2. N/A (L'événement n'existe pas.)	2.2.2. Cinq mille (5 000) spectateurs par édition (soit 10 000 au total sur l'ensemble des 10 places vodùn) Années 2 et 3	6 550 spectateurs lors de la 1 ^{ère} édition	2.2.2.1. Comptes effectués par les AGEP et OUADADA-BENIN validés par les autorités publiques (estimation du compte lors de chaque événement, par les AGEP et par l'équipe projet, soumis aux autorités locales (mairie) pour amendement et approbation.)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques Conditions météorologiques favorables
	3.1. Produit 1 lié à l'effet 3 Des contenus de médiation numériques sont produits et diffusés sur les places vodùn rénovées.	3.1.1. Nombre de contenus numériques de médiation produits et mis à disposition des AGEP	3.1.1. Zéro (0) Il n'y a aucun contenu numérique de médiation sur les places vodùn (année n)	3.1.1. 94 contenus : - trente (30) vidéos - vingt (20) contes audios illustrés - trente (30) jeux interactifs - huit (8) visites web - six (6) parcours géolocalisés	75 contenus : - cinquante-cinq (55) vidéos - vingt (20) contes audios illustrés	3.1.1.1. Dossiers de candidature des jeunes membres de E-Tourisme Bénin pour participer à la production des contenus 3.1.1.2. Dossiers de candidature des associations d'artistes pour participer à la	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques Les jeunes de l'association E-Tourisme et les

<i>Résultats</i>	<i>Chaîne des résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (novembre 2023)</i>	<i>Cible (octobre 2026)</i>	<i>Valeur actuelle (octobre 2025)</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Hypothèses</i>
						production des contenus 3.1.1.3. Rapport d'évaluation et de sélection des candidatures des jeunes de E-Tourisme et des associations d'artistes 3.1.1.4. Contrats de prestation signés entre OUADADA et les jeunes de E-Tourisme / les associations d'artistes pour la production des contenus 3.1.1.5. Fiches de présences et procès-verbaux des réunions de travail / ateliers de conception des contenus de médiation 3.1.1.6. PV de mise à disposition des contenus numériques auprès des AGEP par OUADADA-BÉNIN 3.1.1.7. Disponibilité des contenus de médiation sur les places vodùn	associations d'artistes postulent en nombre suffisant pour produire les contenus.

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateur	Niveau de référence (novembre 2023)	Cible (octobre 2026)	Valeur actuelle (octobre 2025)	Sources des données	Hypothèses
	3.2. Produit 2 lié à l'effet 3 : L'attractivité des places vodùn est améliorée et l'activité touristique se développe à Porto-Novo	3.2.1. Nombre de visiteurs sur les places vodùn	3.2.1 Mille (1 000) par an sur l'ensemble des 10 places vodùn (Année 2022) (estimation) Soit un taux, au démarrage, de 1%.	3.2.1. Dix mille (10 000) par an sur l'ensemble des 10 places (hors événements culturels fédérateurs) (Années 2 et 3 de l'action) Soit une évolution de 1 000% à l'issue de l'action (année 3)	1 849 visiteurs	3.2.1. Billetterie Journaux de caisse des AGEF (tenue quotidienne) Rapports d'activités des AGEF (mensuels, sur la base de fiches de suivi hebdomadaires) Rapports financiers des AGEF (mensuels, sur la base de fiches de suivi hebdomadaires) Fiches de suivi des activités des AGEF	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
		3.2.2. Niveau de satisfaction des visiteurs	3.2.2. Non défini (données non collectées à l'année n du fait du manque de structuration des AGEF)	3.2.2. 85% des visiteurs se disent très satisfaits de leur visite sur les places 12% se disent satisfaits 3% se disent insatisfaits (année 3 de l'action)	100% des visiteurs se disent très satisfaits.	3.2.1.1. Livres d'or des AGEF 3.2.1.2. Enquêtes de satisfaction des visiteurs (questionnaire proposé aux visiteurs via Google Form)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

2.4. Matrice des activités

Activités	Moyens / Coût	Hypothèses
Activité 1 Mise en place des comités de pilotage, de suivi et de l'équipe-projet	Moyens : Mobilisation d'un.e coordonnateur.trice de l'action / d'un.e chargé.e de la gestion administrative et financière de l'action et du suivi des micro-projets des AGEF / d'un.e chargé.e des formations et de l'accompagnement professionnel des AGEF / d'un.e encadrant.e technique, chargé.e du suivi des productions et des équipements multimédias , d'un.e chargé.e de projet en France. Représentants de l'Office du Tourisme et de l'Ecole du Patrimoine Africain (membres du comité de suivi) Coûts : Radio Bénin Culture : diffusion de communiqué pendant 2 semaines = 46 € Presse écrite : diffusion de communiqué 77 € x 2 = 153 € - Salaire chargé d'un.e coordonnateur.trice de l'action : 3 223 € par mois soit 116 028 € sur 3 ans - Prestation TTC d'un.e chargé.e de la gestion administrative et financière de l'action et du suivi des micro-projets des AGEF : 2 545 € par mois soit 91 606 € sur 3 ans - Salaire et charges du.de la chargé.e des formations et de l'accompagnement professionnel des AGEF : 700 € par mois soit 23 800 € sur 3 ans - Salaire et charges de l'encadrant.e technique, chargé.e du suivi des productions et des équipements multimédias : 700 € soit 21 000 € sur 30 mois - Salaire chargé, à temps partiel (23%) d'un.e chargé.e de projet en France : 666,66€ par mois soit 24 000 € sur 3 ans - Perdiem du comité de suivi : 76,5 € x 2 personnes Représentants de l'Office du Tourisme et de l'Ecole du Patrimoine Africain) x 9 réunions = 1 377 € sur 3 ans <i>Mise à disposition par OUADADA-BÉNIN d'un espace multimédia équipé de huit (8) ordinateurs, de bureaux équipés de cinq (5) ordinateurs PC, de trois (3) caméras, trois (3) appareils photos, trois (3) perches, trois (3) enregistreurs, d'une (1) GoPro, d'un stabilisateur, de cartes mémoire SD.</i>	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
Activité 2 Mise en place de l'équipe de formateurs	Moyens : Mobilisation de cinq formateurs.rices en : gouvernance et gestion associatives / montage et gestion de projets / informatique, bureautique, et communication sur les réseaux sociaux / protection et valorisation du patrimoine / guidage touristique et médiation culturelle. Equipe-projet. Coûts Radio Bénin Culture : diffusion de communiqué pendant 2 semaines = 46 € Presse écrite : diffusion de communiqué 76,5 € x 2 = 153 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Activité 3 Définition des critères de sélection des participant.e.s à la formation, des contenus pédagogiques, des lignes directrices, de la méthodologie, du calendrier des formations et des processus d'évaluation	Moyens : Équipe-projet, comité de suivi Coûts /	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
Activité 4 Information, sensibilisation, adhésion des AGEF à l'action et sélection des participant.e.s à la formation	Moyens : Equipe-projet, séances de sensibilisation, gongonneurs, presse écrite, radiophonique, site internet, réseaux sociaux (Facebook, Instagram) Coûts Gongonneur : 61 € par jour pendant 14 jours = 854 € (à raison de 2 passages par jour, 3,05€ par passage) Radio Bénin Culture : diffusion de communiqué pendant 1 mois = 153 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
Activité 5 Acquisition de matériels multimédia et équipement de la salle multimédia	Moyens : 4 ordinateurs, 1 drone, 10 disques durs externes à acquérir. Tout le reste du matériel est mis à disposition par OUADADA-BÉNIN. Coûts 4 ordinateurs à 5 195 € 1 drone à 2 099 € 10 disques durs externes à 1 136 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique
Activité 6 / Résultats N°1.1 et 1.2 Renforcement des compétences des AGEF	Moyens : Mobilisation de cinq formateurs.rices en : gouvernance et gestion associatives / montage et gestion de projets / informatique, bureautique, et communication sur les réseaux sociaux / protection et valorisation du patrimoine / guidage touristique et médiation culturelle. Equipe-projet. Coûts Prestation TTC de cinq formateurs.rices en : - gouvernance et gestion associatives : 240 € par semaine X 10 semaines = 2 400 € - montage et gestion de projets : 240 € par semaine X 10 semaines = 2 400 € - informatique, bureautique, et communication sur les réseaux sociaux : 240 € par semaine X 10 semaines = 2 400 € - protection et valorisation du patrimoine : 240 € par semaine X 10 semaines = 2 400 € - guidage touristique et médiation culturelle : 240 € par semaine X 10 semaines = 2 400 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Activité 7 / Résultats N°1.3 et 1.4 Équipement et soutien des AGEp à la mise en place d'AGR	Moyens : Équipe-projet, Comité de Suivi Coûts - Formalisation, équipement et indemnités de formation des AGEp (100 107 €) - Activités Génératrices de Revenus - AGR (15 250 €) - Organisation d'un événement culturel annuel autour du patrimoine vodun (17 246 €)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
Activité 8 / Résultats N°2.1 et 2.2 Création d'un réseau des AGEp et organisation d'un événement culturel	Moyens : Équipe-projet, comité composé d'un.e représentant.e par AGEp Coûts Gongonneur : 1,53 € par jour pendant 5 jours = 7,65 € x 10 quartiers = 76,5 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
Activité 9 / Résultat N°3.1 Appel à candidatures et sélection des associations d'artistes (plasticien.ne.s, comédien.ne.s, dramaturges, musicien.ne.s) pour la réalisation des contes illustrés, des musiques, des voix off des films et des bandes originales des vidéos portant sur les patrimoines matériels et immatériels de chaque place vodun.	Moyens : Equipe-projet, site internet de OUADADA BÉNIN, réseaux sociaux (Facebook, Instagram), Radio Bénin Culture Coûts Radio Bénin Culture : diffusion de deux communiqués pendant 1 mois = 306 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
Activité 10 / Résultat N°3.1 Appel à candidatures et sélection des jeunes pour la production des contenus multimédias innovants, ludiques et interactifs valorisant les spécificités culturelles et patrimoniales de chaque place vodun.	Moyens : Equipe-projet, site internet de OUADADA BÉNIN, réseaux sociaux (Facebook, Instagram), WhatsApp de l'association E-Tourisme Bénin Coûts /	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Activité 11 / Résultat N°3.1 et 3.2 Production de contenus multimédias innovant sur les spécificités culturelles et patrimoniales des places vodùn	Moyens : Mobilisation de 6 jeunes (3 filles, 3 garçons) de l'association E-Tourisme Bénin pour produire les contenus numériques de médiation, Mobilisation de quatre (4) associations d'artistes qui proposent en leur sein des artistes pour prendre part à la réalisation des contenus de médiation (dessin, voix-off, bande son, bruitages...), Disponibilité des AGEF et des communautés des places vodùn. Mise à disposition du matériel informatique et multimédia de l'association OUADADA-BÉNIN, de la salle multimédia de l'association OUADADA-BÉNIN, du studio d'enregistrement de OUADADA-BÉNIN. Coûts : - Prestation TTC de 6 jeunes de E-Tourisme Bénin pendant 6 mois pour la production des contenus de médiation : 1 830 € x 6 mois = 10 980 € - Prestation TTC de 4 associations pour la participation à la production des contenus de médiation = 11 200 € pour les 4 associations (2 800 € par association)	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
Activité 12 Communication de l'action	Moyens : Équipe-projet, gongonneur, site Internet www.ouadada.com et réseaux sociaux (Facebook, Instagram), radio Bénin Culture, presse écrite, cérémonie d'inauguration organisée après l'équipement des AGEF, la mise en œuvre de leurs Activités Génératrices de Revenus et la production des contenus multimédias innovants sur les patrimoines vodùn de chaque place. Coûts : Actions de visibilité : 3 000 € (englobant les différentes actions de communication des activités 1, 2, 4, 7, 8, 9, 10) Plaque mentionnant le nom de l'AGEF et les partenaires au niveau de chaque bureau d'association. Cérémonie d'inauguration : 438 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
Activité 13 Évaluations régulières et à mi-parcours de l'action	Moyens Mobilisation d'un évaluateur expert en tourisme urbain (par le codemandeur) à la fin des années 1 et 2 Mobilisation d'un expert comptable pour l'audit / vérification des dépenses à la fin des années 1 et 2 Coûts : - Un évaluateur expert en tourisme urbain, 1 fois par an : 3 050 € x 2 ans = 6 100 € + son transport en avion (Paris/Cotonou A/R) : 1 000 x 2 voyages = 2 000 € + ses perdiem : 100 € / jour x 2 missions de 21 jours = 4 200 € - Un expert comptable pour auditer le projet : 1 fois par an : 1 600 € x 2 ans = 3 200 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques

Activité 14 Bilan, rapports narratifs et financiers de l'action.	Moyens : Équipe projet, comité de suivi, comité de pilotage Mobilisation d'un évaluateur expert en tourisme urbain (par le codemandeur) Mobilisation d'un expert comptable pour l'audit / vérification des dépenses (par le demandeur) Coûts : - Un évaluateur expert en tourisme urbain, 1 fois à la fin de l'action : 3 050 € + son transport en avion (Paris/Cotonou A/R) : 1 000 x 1 voyage = 1 000 € + ses perdiem : 100 € / jour x 1 mission de 21 jours = 2 100 € - Un expert comptable pour auditer le projet : 1 fois à la fin de l'action : 1 600 €	Stabilité politique et paix sociale Sécurité sanitaire et climatique Adhésion des autorités publiques
---	---	---

2.5. Veuillez fournir un plan d'action à jour concernant les futures activités du projet².

Année 3													
Suite de l'activité 11 : Production de contenus multimédias innovants sur les spécificités culturelles et patrimoniales des places vodùn	Semestre 1						Semestre 2						Organisme chargé de la mise en œuvre
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Réalisation des jeux numériques interactifs et des visites virtuelles													OUADADA BÉNIN
Réalisation des parcours géo-localisés													OUADADA BÉNIN
Suite de l'activité 8 : Organisation d'un événement culturel annuel autour du vodùn : 2ème édition													Réseau des AGEP, OUADADA BÉNIN, OT
Suite de l'activité 7 : Suivi et accompagnement des AGEP dans la mise en œuvre des AGR													OUADADA-BÉNIN
Suite de l'activité 12 : Communication de l'action													OUADADA BÉNIN et INCITE
Suite de l'activité 13 : Évaluations régulières et à mi-parcours de l'action													OUADADA BÉNIN et INCITE
Activité 14 : Bilan, rapports narratifs et financiers de l'action.													OUADADA BÉNIN et INCITE

² Ce plan couvrira la période financière comprise entre le rapport intermédiaire et le rapport suivant.

2.6 Le cas échéant, veuillez fournir toute mise à jour du questionnaire d'autoévaluation relatif à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels (EAHS) et la liste connexe des mesures envisagées pour améliorer la politique en la matière au sein de l'organisation.

3. Bénéficiaires/entités affiliées, stagiaires et autre coopération

3.1 Comment évaluez-vous les relations entre les bénéficiaires/entités affiliées du présent contrat de subvention (c.-à-d. ceux qui ont signé le mandat du coordonnateur ou la déclaration d'entité affiliée)? Veuillez fournir des informations spécifiques concernant chaque bénéficiaire/entité affiliée.

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action (01/11/2024 - 31/10/2025), les relations entre les bénéficiaires du contrat de subvention sont demeurées globalement positives, structurées et orientées vers l'atteinte des résultats. La coordination a été assurée de manière régulière, avec une bonne circulation de l'information et une capacité d'adaptation face à un changement majeur intervenu en cours de période. En effet, le codemandeur initial de l'action était l'association INCITE, avec laquelle OUADADA-BENIN avait signé une convention de partenariat en novembre 2023. La collaboration est restée constructive jusqu'à la cessation d'activité d'INCITE fin juin 2025, situation indépendante du projet. Afin de garantir la continuité de mise en œuvre, OUADADA-BENIN a dû procéder au remplacement du codemandeur, conformément aux procédures de l'Union européenne, avec préparation d'un avenant au contrat de subvention et réalisation des démarches d'enregistrement du nouveau codemandeur sur les plateformes officielles.

Le nouveau codemandeur est l'association Les Ateliers Internationaux de Cergy-Pontoise (basée à Cergy-Pontoise), structure qui développe depuis 2005 des partenariats successifs avec la ville de Porto-Novo à travers l'organisation régulière d'ateliers internationaux de réflexion et d'aménagement urbain (notamment en 2005, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2017). Ces démarches ont contribué à l'élaboration d'orientations stratégiques majeures pour la ville et ont notamment permis, en 2015, la signature du projet « Porto-Novo Ville Verte » avec l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial lors de la COP21 à Paris. Elles ont également soutenu des réalisations emblématiques en matière de tourisme durable, telles que la réhabilitation de places vodùn (programme « Éclosions urbaines ») et l'aménagement d'une promenade lagunaire structurante pour un projet touristique d'envergure. Les Ateliers Internationaux disposent aujourd'hui d'un réseau consolidé d'acteurs et d'experts locaux mobilisables dans les domaines de l'aménagement urbain et du tourisme, et sont en mesure d'apporter, en tant que nouveau codemandeur, un appui technique et stratégique à la mise en œuvre de l'action. Cet appui se traduit notamment par un renfort documentaire et technique lors des phases de production des contenus numériques de médiation, l'appui à la création de synergies entre les AGEP et les acteurs locaux (collectivités territoriales, services techniques, opérateurs culturels et touristiques), ainsi que par la sélection, préparation et mise à disposition d'un expert-évaluateur en tourisme urbain à la fin de chaque année d'action, l'analyse des résultats de l'évaluation et la formulation de recommandations. Les Ateliers assurent également la gestion administrative et financière du projet à Cergy-Pontoise, y compris la gestion de la subvention et la transmission au demandeur des éléments justificatifs correspondants, selon les échéances contractuelles.

Cette transition a aussi entraîné une évolution au sein de l'équipe-projet : le poste de chargé de mission en France, auparavant porté par INCITE, a été repris dans le cadre du nouveau partenariat avec Les Ateliers Internationaux de Cergy-Pontoise, afin de maintenir la continuité du suivi à distance, de l'appui méthodologique et de la coordination des contributions du codemandeur.

Malgré le changement de codemandeur en cours de période, la continuité des activités a été assurée sans interruption des activités.

3.2 Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques des pays où se déroule l'action? Comment ces relations ont-elles influé sur l'action?

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de l'action, les relations entre OUADADA-BENIN et les autorités publiques locales sont restées globalement constructives et favorables à la mise en œuvre. Elles ont contribué à consolider la légitimité institutionnelle du projet, à faciliter la coordination des activités sur le terrain et à renforcer la visibilité de l'action.

La Mairie de Porto-Novo demeure un partenaire institutionnel important. Elle est représentée au sein des instances de gouvernance du projet (Comité de suivi et Comité de pilotage) et participe aux échanges avec les AGEP et le Réseau des AGEP, notamment autour de la structuration du dispositif de gestion des places vodùn, de la billetterie et de l'organisation du Mois du Hunwè 2025. La mairie a également formulé des amendements sur les projets de conventions liés à la billetterie, ce qui témoigne de l'intérêt porté au mécanisme et de l'absence de rejet de principe. Toutefois, la signature formelle de ces conventions n'a pas pu être finalisée sur la période, ce qui a ralenti la formalisation complète du dispositif de répartition des recettes entre les parties. Ce décalage semble s'expliquer par l'évolution du contexte institutionnel et réglementaire, avec des réorganisations en cours dans le secteur touristique et de nouvelles dispositions encadrant les associations, susceptibles d'allonger les circuits de validation et de décision.

Les services déconcentrés de l'État et les autorités administratives sont restés mobilisés selon les besoins, notamment dans les démarches administratives. Concernant le Réseau des AGEP, des échanges ont été engagés avec la Préfecture, avec dépôt officiel du dossier et accusé de réception. Même si le récépissé définitif n'a pas encore été délivré à la date du présent rapport, l'avancement du processus atteste d'une relation de travail effective avec l'administration.

À l'échelle locale, les chefs de quartiers et les relais communautaires continuent de jouer un rôle déterminant pour la mobilisation sociale, l'information et l'adhésion des populations, en appui aux dynamiques portées par les AGEP sur les places. Leur implication facilite l'organisation pratique des activités publiques et renforce l'ancrage territorial du projet.

Enfin, les autorités traditionnelles et religieuses (dignitaires, prêtresses/prêtres, figures coutumières) demeurent fortement impliquées, en particulier sur les enjeux de légitimité culturelle, d'accès aux savoirs et de validation sociale des contenus et activités. Leur participation contribue à sécuriser l'action sur le plan socioculturel et à garantir une médiation respectueuse des pratiques patrimoniales, notamment lors des concertations liées aux contenus multimédias et lors des activités du Mois du Hunwè.

Dans l'ensemble, ces relations ont eu une influence positive sur l'action, en consolidant la gouvernance locale et la mobilisation communautaire. Les principaux effets limitants observés en année 2 concernent surtout les délais de formalisation administrative (notamment conventions de billetterie et enregistrement du réseau), dans un contexte de transformations institutionnelles et réglementaires.

3.3 S'il y a lieu, décrivez vos relations avec toute autre organisation intervenant dans la mise en œuvre de l'action:

- associé(s) (s'il y a lieu); /
- contractant(s) (s'il y a lieu); /
- *bénéficiaires finaux et groupes cibles;*
- autres tiers concernés (autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.) : /

3.4 S'il y a lieu, décrivez les liens et les synergies que vous avez développés avec d'autres actions.

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre, l'action a continué de s'inscrire dans une dynamique de complémentarité avec plusieurs initiatives antérieures ou parallèles, portées par OUADADA-BENIN et ses partenaires, et a renforcé les synergies autour de la valorisation touristique et patrimoniale de Porto-Novo.

D'abord, l'action vient consolider les acquis du projet « Éclosions Urbaines », engagé depuis 2015 par OUADADA-BENIN pour la rénovation et la valorisation des places vodùn. Alors que les aménagements physiques ont permis de rendre ces sites plus accessibles et attractifs, l'action actuelle renforce la dimension organisationnelle et économique en structurant les AGEp, en professionnalisant l'accueil et le guidage, en équipant les bureaux, en mettant en place la billetterie, et en développant des AGR. Cette continuité permet de passer d'une logique d'aménagement à une logique de structuration, de gestion durable et d'animation régulière des sites.

Ensuite, l'action a permis de créer des passerelles concrètes avec le projet "Insertion économique et renforcement des capacités des jeunes en création numérique et communication axées sur la promotion de la culture, du patrimoine et du tourisme au Bénin", financé par l'Union Européenne (EuropeAid/162922/DD/ACT/BJ-1). En année 2, le recrutement de jeunes professionnels du multimédia et la mobilisation d'acteurs artistiques ont permis de capitaliser sur les compétences issues de ces parcours, en les mobilisant directement pour la production de contenus numériques de médiation culturelle (vidéos, contes audio-illustrés et autres formats). Cette synergie renforce l'employabilité des jeunes et valorise un vivier de compétences locales au service de la médiation culturelle et de la communication touristique.

Par ailleurs, cette action est intégrée au projet de Festival de tourisme responsable (NoMad festival) organisé chaque année depuis 2021 par OUADADA-BENIN à Porto-Novo. En janvier 2025, le festival s'est tenu sur les places vodùn et les membres des AGEp ont été sollicités pour prendre part à l'organisation de l'évènement. Cette articulation contribue au renforcement des capacités des AGEp (organisation, accueil, animation, coordination) et accroît la visibilité des places vodùn auprès des publics et des acteurs institutionnels.

L'action s'articule également avec les dynamiques de promotion touristique numérique développées par OUADADA-BENIN. Toutes les places vodùn bénéficiaires sont désormais visibles en ligne et les tickets de visite peuvent être réservés via la plateforme portonovotours.com, mise en ligne à la fin de l'année 2024 par OUADADA-BENIN, en partenariat avec l'ISFSC (Belgique) et Wallonie-Bruxelles International. Cette plateforme contribue à renforcer la visibilité des sites, à faciliter l'accès à l'information pour les visiteurs et à structurer progressivement l'offre touristique de Porto-Novo dans une logique de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs.

Enfin, en année 2, la mise en place et la montée en puissance du Réseau des AGEp, ainsi que l'organisation du Mois du Hunwè 2025, ont renforcé la capacité collective des AGEp à concevoir et porter un évènement fédérateur à l'échelle de la ville. Ces dynamiques contribuent à la visibilité des places vodùn, à la reconnaissance de leur valeur patrimoniale et à l'attractivité culturelle et touristique de Porto-Novo.

Globalement, ces synergies ont permis de renforcer la cohérence territoriale de l'action, d'amplifier ses effets en matière de structuration associative, de professionnalisation, de visibilité touristique et de mobilisation des jeunes et des artistes.

- 3.5 Si votre organisation a déjà reçu des subventions de l'UE ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible, dans quelle mesure cette action a-t-elle pu renforcer/compléter la(les) action(s) précédente(s)? (Énumérez toutes les subventions de l'UE antérieures pertinentes.)**
- 3.6 S'il y a lieu, joignez, pour chaque stage ayant pris fin au cours de la période de référence, un rapport de stage élaboré par le stagiaire, décrivant le résultat du stage et l'évaluation des qualifications acquises par le stagiaire en vue de son futur emploi.**

4 Visibilité

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans le cadre de l'action?

Afin d'assurer la visibilité de la contribution de l'Union européenne dans le cadre de l'action, le logo de l'UE est apposé de manière systématique sur l'ensemble des documents produits, qu'ils soient à usage interne ou destinés à l'extérieur. Cela concerne notamment les supports de communication liés au projet (affiches, avis de recrutement, vidéos, articles en ligne, etc.), les documents administratifs (feuilles d'émargement, rapports, courriers, contrats, etc.), les documents d'information et de suivi (comptes rendus de réunions, rapports de formation, notes, etc.), ainsi que les contenus numériques de médiation mis à disposition des visiteurs via les AGEF.

En complément, le soutien de l'Union européenne est rappelé lors des rencontres organisées dans le cadre du projet et à l'occasion des prises de parole publiques. Le coordonnateur veille à expliciter régulièrement les obligations et les procédures de visibilité, afin de garantir une reconnaissance correcte du financement et une application cohérente des règles par l'ensemble des acteurs impliqués.

La Commission européenne peut souhaiter faire connaître le résultat (impact, effets et produits) des actions. Voyez-vous une objection à ce que le présent rapport soit publié sur le site web d'EuropeAid? Dans l'affirmative, exposez vos objections ici.

Nom de la personne de contact pour l'action:

BASSALE Ogouyèmi Gérard

Signature:

Localisation: Porto-Novo

Date prévue pour la remise du rapport: 31/10/2025

Date d'envoi du rapport: 30/12/2025